



REVUE DE PRESSE Du 6 AU 14 JUIN 2018

- [Transcription du discours du Président de la République, Emmanuel Macron, lors du congrès de la Mutualité Française à Montpellier](#)
- [Le très grand âge. Quelles prises en charge ? \(Part 1\)](#)
- [Le très grand âge. Le plan dépendance du 30 mai 2018 pour les EHPAD. \(Part 2\)](#)
- [Résolution générale du congrès de la CGT FO d'avril 2018 : c'était mieux avant !](#)
- [Relations professionnelles et négociations d'entreprise : un panorama contrasté](#)
- [Remettre l'entreprise au travail](#)
- [Formation professionnelle et apprentissage : le choix libéral](#)
- [Énormes inégalités de temps de travail : 48 heures/semaine et plus pour 10 à 15 % des personnes, moins de 20 heures pour 10 %](#)
- [Président des riches?](#)
- [Macron et la transversale de l'histoire](#)
- [Salauds de pauvres : la plainte de l'homme blanc présidentiel](#)

Transcription du discours du Président de la République, Emmanuel Macron, lors du congrès de la Mutualité Française à Montpellier

Publié le 14 Juin 2018

RUBRIQUE : SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Seul le prononcé fait foi Montpellier – Mercredi 13 juin 2018

Merci Monsieur le président, merci à vous pour ce discours et votre accueil, Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente de région, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Merci Monsieur le Maire de nous accueillir dans cette belle ville de Montpellier, j'ai cru comprendre qu'une fois par siècle, cette ville accueillait la Mutualité, et que c'est le moment – ça n'est pas le seul – où les présidents viennent au devant s'exprimer, et il y a un tout petit peu plus d'un siècle, c'est le président POINCARE qui, dans cette même ville, vous retrouvait, preuve s'il en était, que votre mouvement est enraciné dans l'histoire de la République et a toujours eu ce lien si particulier, président, que vous venez de rappeler.

Justice sociale, solidarité, dignité, ce sont les engagements républicains, et vous venez à l'instant de retracer, dans quelques secteurs fondamentaux, sur quelques enjeux essentiels de notre société, l'importance de ces engagements et de ces valeurs, bien sûr, nous continuons à promettre à chaque Française et à chaque Français leurs droits fondamentaux, bien sûr, nous continuons à faire fonctionner un système de protection sociale qui donne à la solidarité une dimension universelle. Mais dans les faits, ce que nous constatons, c'est que tous les jours l'effectivité de ces droits est remis en cause, tous les jours, nombre de nos concitoyens constatent que l'universalité est mitée d'exceptions, de disparités, d'impasses, que les situations ou les droits promis ne sont pas des droits réels, et ils le découvrent trop tard, lorsque l'urgence est là, lorsque la détresse est là, au moment où ils auraient besoin d'un socle de solidarité nationale solide, ils le sentent parfois, trop souvent, se dérober sous leurs pieds.

Nous vivons dans un pays où la promesse républicaine est ainsi trop souvent déçue, parce que nous avons maintenu les droits formels sans nous soucier assez de faire qu'ils soient des droits réels pour chacun, à l'école, dans le monde du travail, dans le monde de la santé, les Français sont viscéralement attachés à des droits, mais ils constatent trop souvent que pour beaucoup, ils n'existent que sur le papier et plus dans les faits ; c'est ça l'indignation française contemporaine. Pourtant, et c'est un vrai paradoxe, nous consacrons une part toujours plus grande de notre richesse nationale à la protection sociale. Alors, oui, nous pouvons être fiers de notre système de protection sociale, il nous honore, et il a, à travers les décennies, répondu à ces indignations, les mêmes dont je me fais à l'instant l'écho, mais il nous aurait, en quelque sorte, dispensé d'un effort plus exigeant encore, celui de regarder la réalité de notre société en face, l'effectivité de chacun des droits, les plis de la société, les parts obscures, maudites où ces droits promis sont perdus, où ces droits formels ne sont plus réalité. Une société qui secrète toujours plus d'inégalités de destin, de parcours, d'opportunités, une société qui exclut sans possibilité de recours des pans entiers de notre

population, une société qui ne peut pas uniquement racheter cette faillite politique et morale par de la redistribution monétaire, forcément toujours insuffisante. Et c'est le malentendu que je voudrais commencer par lever ce matin avec vous, j'entendais beaucoup de commentateurs dire « il va aller devant les mutuelles et il va faire un grand tournant social ».

Mais moi, je vais vous dire, je n'ai pas le sentiment que lorsqu'on redresse l'économie, lorsqu'on permet à des gens d'y produire davantage, on ne soit contre le modèle social, vous en êtes un exemple vivant, mais c'est produire pour pouvoir redistribuer, je n'ai pas le sentiment que quand on fait les réformes de l'école, du collège, du lycée, de l'université faites depuis un peu plus d'un an, on soit l'ennemi de la justice, mais on s'attaque à la racine du mal. Le fait que nous nous sommes, depuis des décennies, contentés des droits formels, de la redistribution strictement monétaire, oubliant les inégalités de destin, notre système aujourd'hui est plus inégal qu'il y a 30 ans sur le plan scolaire, sur le plan de l'accès aux emplois les plus qualifiés, qu'il s'agisse de l'entreprise ou de la haute Fonction publique, notre système est plus déterministe qu'il y a 30 ans, c'est une réalité. Et donc s'attaquer aux inégalités, c'est s'attaquer à leurs racines, c'est vouloir bousculer une société devenue société de statut, c'est vouloir reconnaître que tous ces défis ne sont pas simplement monétaires, c'est vouloir, en quelque sorte, réinventer – mais vous me sifflez à la fin si vous le souhaitez, mais laissez-moi terminer, d'autant que je ne vous aperçois pas – et c'est savoir réinventer notre Etat providence, celui-ci n'offre trop souvent que le dernier filet de protection indispensable, et que nous maintiendrons, mais il ne garantit pas suffisamment les conditions d'une vie digne. C'est cela le combat que je veux pour ce quinquennat, une vie digne ! Et une vie digne, ça ne veut pas dire promettre de rester là où on est né, ça ne veut pas dire promettre de rester là où on est tombé, ça veut dire pouvoir choisir à chaque instant où on le peut sa vie, et ça veut dire avoir une société qui vous donne les conditions de cette dignité.

Nous avons hérité du 20ème siècle un Etat providence de l'assurance, et nous devons le conforter, mais nous devons bâtir pour le 21ème siècle un Etat providence de la dignité et de l'émancipation, et il nous faut une organisation collective de fraternité, qui assure la dignité de chacun, c'est là mon objectif principal, c'est celui de l'Etat, mais vous avez parfaitement raison, il ne le peut pas seul, c'est celui des collectivités territoriales, qui, toutes, sont engagées dans cette action, régions, départements, métropoles, communes c'est le travail des partenaires sociaux au contact du réel, du social chaque jour. Et c'est celui de l'ensemble des acteurs sociaux et de ces acteurs un peu particuliers dont vous avez rappelé l'histoire et la force que sont en effet les mutualistes, acteurs de la solidarité nationale, engagés de cette cause qui, vous l'avez rappelé, tout à la fois protègent et agissent, ont construit à travers les siècles cette capacité à apporter des réponses en termes de protection, mais aussi à agir sur le terrain, à offrir du soin, de l'attention, et je n'oublierai pas, dans des temps autres, les heures passées non loin de Lorient, à Kerpape, voyant ce travail qui avait été fait et l'excellence justement de celui-ci. Mais c'est aussi l'engagement, le temps donné bénévolement dans des conseils et dans l'action de terrain pour changer. C'est la participation de votre mouvement au projet républicain qui permettra, avec l'ensemble des acteurs que j'ai cités, cette refondation radicale dont nous avons aujourd'hui besoin. Notre choix est simple, c'est le choix entre, en quelque sorte, deux fidélités, soit, nous restons fidèles à un système qui n'atteint plus les objectifs de justice sociale qu'il s'était originellement assigné, et qui n'est, de surcroît, plus conforme aux attentes de nos concitoyens ni des acteurs qui le font. Soit nous choisissons ensemble d'être fidèles aux valeurs qui nous unissent, pour réinventer un système qui rende les droits effectifs et concrets pour tous nos concitoyens. C'est cette deuxième voie avec vous que je vais choisir, elle est plus difficile, elle prend sans doute plus de temps, elle ne se règle pas simplement par des promesses budgétaires ou des engagements qui seront tard tenus. Elle implique notre action immédiate et elle nous invite collectivement à ne céder ni au cynisme, ni à l'hypocrisie. La part la plus précieuse de notre système social, c'est l'esprit qui la fait naître. C'est cette solidarité visionnaire des membres du Conseil national de la Résistance qui ont inventé le système convenant parfaitement à un peuple meurtri et à une nation en reconstruction. Notre mission, c'est de renouer avec cet esprit, de ne pas avoir peur du changement, car la société a changé, et non de nous faire les vestales d'un ordonnancement social que, depuis 25 ans, l'évolution du monde, des mœurs, de la société est venue ébranler sur ses bases et dont il est venu saper l'efficacité. Nous pourrions, nous aussi, après tant d'autres, céder à l'adoration des totems, mais je préférerais toujours la justice sociale effective aux incantations, et l'efficacité au fétichisme. C'est pourquoi, ce que nous devons faire en matière de solidarité nationale, c'est une révolution profonde qui rende aux Français leurs droits, leur dignité, leur espérance, et je la résumerai autour de trois principes : la prévention, qui attaque les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, car c'est tout à la fois plus efficace et plus juste, l'universalité, qui donne les mêmes droits à chacun, de manière transparente, parce que c'est le seul moyen de rebâtir la confiance dans notre système, la dignité par l'aide, l'accompagnement, la présence, le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès, car c'est ce qui permet à chacun de véritablement construire sa vie. La solution n'est pas de dépenser toujours plus d'argent ou de considérer qu'il y aurait, d'un côté, ceux qui croient dans la transformation sociale et qui aligneraient les lignes de crédit, et ceux qui n'y croient pas et qui seraient forcément pour en réduire les dépenses. D'abord, une mauvaise nouvelle, les dépenses sociales, vous les payez, nous les payons, et trop souvent, dans notre pays, nous considérons que lorsque c'est l'Etat, ce serait l'autre, c'est nous, pire encore, il se peut que ce soit nos enfants, lorsque c'est du déficit accumulé qui devient de la dette.

La question est de regarder en face trois grands défis sur lesquels je voudrais revenir, m'inscrivant en quelque sorte dans vos pas, et essayer à l'aune des trois principes, que je viens d'évoquer, d'apporter quelques réponses, la santé, l'âge et l'exclusion. Sur la santé, les choses ont été profondément bouleversées durant les décennies qui viennent de s'écouler, notre système est en crise, mais il ne l'est pas d'hier, l'impatience est là, et elle est légitime, la souffrance est au quotidien pour des femmes et des hommes qui chaque jour s'occupent de ceux qui ne peuvent attendre, de ceux qui souffrent et de ceux qui appellent une réponse immédiate. Et si nous regardons en face notre système de santé, il soigne bien, et nous devons en être fiers, il est efficace quand on le compare aux autres grands systèmes, mais il prévient mal, beaucoup moins bien que les autres, c'est sans doute sa première caractéristique, or, si nous prévenons mal, nous laissons nos concitoyens aller vers des pathologies plus lourdes et donc plus coûteuses, parfois s'exclure de la société. Avoir un système qui prévient mieux est tout à la fois préférable sur le plan de la santé collective et de l'efficacité de notre système. C'est ce que la politique, menée depuis plusieurs années par nos prédécesseurs, poursuivie et intensifiée par le gouvernement, par exemple, en matière de tabac, est en train de permettre de faire, avec des premiers résultats qui, progressivement, donneront dans le temps leur efficacité ; politique de prévention est une des clés pour répondre à ce défi contemporain. Si nous regardons la deuxième caractéristique de notre système, je ne veux pas être exhaustif, mais essayer par touches d'en souligner les imperfections, vous l'avez parfaitement décrite, c'est la trop grande renonciation aux soins, pour des raisons géographiques, pour des raisons monétaires ou de complexité ou pour des raisons sociales liées à la stigmatisation. Je ne détaillerai pas ce point, vous l'avez parfaitement décrit, et je me retrouve pleinement dans le constat que vous avez pu en faire. Le troisième élément, c'est sans doute, et c'est, en quelque sorte, le symptôme jumeau du manque de prévention, le trop grand nombre d'actes inutiles, la surmédicalisation parce que, lorsqu'on arrive trop tard ou dans un système qui est parfois devenu trop aveugle, on fait trop d'actes, et lorsqu'on est dans un système dont les incitations ne sont pas les bonnes, parce qu'il tarifie à l'activité ou à l'acte de manière trop systématique, eh bien, si nous nous comparons, nous avons un système en effet de santé où il y a plus d'actes inutiles ou de sur-médications que chez nombre de nos voisins. Est-ce que c'est mieux pour nos concitoyens ? Est-ce qu'on protège mieux ? Est-ce qu'on soigne mieux avec cela ? Non. Est-ce que c'est plus coûteux ? Oui. Et

vous voyez, là, que, essayer de faire des économies n'est pas forcément réduire la qualité de la réponse apportée, parce que nous avons trop souvent et longtemps répondu à des problématiques de qualité par de la quantité d'actes, ce n'était pas la bonne réponse. Quatrième constat que nous pourrions faire, c'est que les pathologies ont changé, notre système de santé était formidablement adapté à des systèmes où il fallait très bien soigner des maladies aiguës, complexes, et il a été fait pour ça, et l'excellence d'ailleurs de notre système, en particulier du système hospitalier, la qualité de notre médecine, et en particulier, notre médecine spécialisée, s'est tout entier dirigé en ce sens, et ça a été l'excellence, et c'est toujours l'excellence de la clinique, de la recherche et du soin français. Mais de plus en plus, notre système de soins a à traiter de maladies chroniques, de pathologies liées en effet à la fois au vieillissement et aux transformations sociétales de santé collective. Or, la réponse est différente, et c'est un parcours, un accompagnement dans la durée, et pas simplement une série d'actes isolés, enfin, les professionnels ont changé, et les choix collectifs ne sont plus les mêmes, ce qui a créé en effet une organisation différente sur le territoire. Aujourd'hui, les jeunes Françaises et Français qui embrassent la carrière de médecin n'ont plus envie d'avoir la vie de leurs parents, les systèmes de garde ne sont plus les mêmes, la continuité des soins sur le territoire n'est plus assurée de la même façon, parce que c'est aussi un choix qui est fait, parce que la société a changé, et il nous faut savoir répondre à ces aspirations collectivement, en organisant différemment les soins, en tout cas, en répondant aux problématiques que nous posent ces transformations. Notre système est un système d'excellence, mais il a été bousculé par ces transformations, ces défis que je viens d'évoquer, et il est aujourd'hui tiraillé, des déserts médicaux à des pathologies mal couvertes, à une dépense qui ne répond plus toujours à la qualité requise, et à un système hospitalier qui souffre, parce qu'il devient, en particulier, les urgences, celui qui prend en quelque sorte sur lui toutes les tensions existantes du système, comme vous l'avez décrit en parlant de l'accès aux urgences.

Le deuxième défi qui est le nôtre, c'est celui de l'âge, vous avez – et je n'y reviendrai pas – parfaitement décrit l'une de nos réussites collectives, la réussite de nos économies et sociétés développées, nous vivons plus vieux, et nous vivons aussi plus vieux en bonne santé. Cela pose évidemment plusieurs questions à notre organisation collective qu'il ne faut pas méconnaître, le système de retraite peut-il être totalement inchangé dans une société qui continue ainsi à vieillir et où donc l'espérance de vie – et nous devons nous en réjouir – dans le temps d'après la vie active, tel que nous l'avons pensé jusque-là, s'allonge, où le temps aussi des études s'est allongé avant la vie active. La chronologie de nos vies n'est plus celle d'il y a 20 ou 30 ans, le temps des études s'est allongé, le temps du réapprentissage tout au long de la vie est en train de s'installer, et la durée de la retraite s'allonge aussi. Or, nous dépensons beaucoup pour notre système de retraite, souvent plus que nos voisins, mais nous n'avons, malgré toutes les réformes de nos prédécesseurs, pas réussi à installer totalement la viabilité de ce système dans la durée, et surtout, pas réussi à reconstruire la confiance de nos concitoyens dans la durée. Une très large majorité des plus jeunes qui rentrent dans la vie active pensent qu'ils n'auront pas de retraite, que leur retraite ne sera pas assurée par un système de solidarité intergénérationnelle, ce système de redistribution auquel je tiens, et qui sera maintenu, parce que la défiance s'est installée, la défiance s'est aussi installée parce que nous avons 42 régimes, qui, par sédimentation, ont construit les petites différences, et avec elles, les petites inégalités qui ont pu avoir leur justification, mais l'ont-elles encore ? La plupart du temps, non. Parce qu'elles ont répondu à une société de statut, mais elles ne correspondent plus aux défis contemporains. Or, vous l'avez dit, il y a encore des vraies inégalités devant le grand âge, mais bien souvent, elles ne vont pas avec les statuts ou les régimes de retraite, parce qu'elles correspondent à des situations assez particulières, individuelles, liées aux accidents de la vie, à l'exposition à certains risques que chacun a connus, et non pas au statut qu'il a épousé à un moment de sa vie et dont il changera pour la génération qui advient aujourd'hui à la vie active. Et donc ce système, qui s'est progressivement conçu dans le temps et qui répondait aux défis d'une société d'après-guerre, industrielle, de cycle long, n'est plus adapté à une société qui vieillit, où les parcours sont de plus en plus heurtés, où les parcours sont de plus en plus individualisés, et où les inégalités sont devenues statutaires. Et notre capacité à y répondre sera la condition de la confiance collective dans le système.

Mais le vieillissement de notre population soulève un deuxième défi, vous l'avez parfaitement évoqué, celui du grand âge, de la dépendance, sujet qui, tout à la fois, nous bouleverse, et que beaucoup d'entre nous voudraient tenir à l'écart, notre société ne veut plus voir à la fois la grande vulnérabilité, mais aussi la place de la mort qui, à un moment de ce chemin, arrive. Cela dit beaucoup de nous, et je ne m'étendrai pas sur ce point aujourd'hui, je serais sinon trop long, mais la dépendance est là, et ce nouvel âge vulnérable de la vie est en train de s'installer. Ne pas le voir ou considérer que ce serait l'affaire de quelques-uns, c'est ne pas nous traiter dignement nous-mêmes, c'est ne pas traiter dignement les femmes et les hommes qui, une fois encore, ont la charge au quotidien de femmes et d'hommes qui vivent parfois leurs dernières heures, leurs dernières semaines, et dont ils sont, celles et ceux qui les soignent, bien souvent, la dernière famille. Notre incapacité aujourd'hui à répondre à ce défi a construit de la souffrance sociale dans les EHPAD, chez les personnes dépendantes ou pour leur famille, nous devons regarder cela en face, c'est un échec collectif, et je le porte de là où je suis avec la solennité qui doit être la mienne. Nous ne le résoudrons pas du jour au lendemain, mais nous devons en face regarder cette société qui change, l'appréhender et considérer que notre réponse n'est pas à la bonne hauteur en termes de solidarité collective et que, parce que nos concitoyens les plus âgés rentrent de plus en plus tard dans les EHPAD ou dans les établissements, ils ont aussi de plus en plus tôt besoin de soins, et que ces établissements qu'on avait créés pour accompagner un moment de la vie, où on ne pouvait plus rester dans la famille, sont en train de se transformer et de devenir des lieux où on a aussi besoin d'un soin à porter, d'une médicalisation qui n'existe pas partout ou pas suffisamment, et donc pour lesquels notre réponse doit être différente et sur lesquels il nous faut penser une réorganisation collective.

Le troisième défi qui nous est porté, c'est celui de l'exclusion, si nous ne regardons pas nos concitoyens les plus pauvres, si nous ne regardons pas cette part de la société quelle nation sommes-nous ? On m'a souvent reproché de n'être que pour les métropoles, pardon pour Montpellier, que pour cette France qui réussit, que pour les gens formidables, etc., oui, je veux les encourager parce que si eux n'y arrivent pas, il n'y a pas de chance que le reste de la société puisse s'en sortir, je vous le confirme. Et donc je veux que celles et ceux qui peuvent produire, réussir embaucher, le fassent encore davantage, parce que je regarde partout autour de nous, et le fait de mettre un plafond à la réussite n'a jamais réglé le problème de l'exclusion. Mais je le dis, je le répète et je continuerai inlassablement à le faire, quand ceux qui réussissent ne veulent pas regarder ceux qui sont laissés au bord du chemin, dans quelle société veulent-ils vivre ? Qu'ils regardent autour d'eux les extrêmes monter, les discours de haine embraser nos démocraties. C'est le fruit de ces égoïsmes et de cet aveuglement. Et donc nous devons, tout en faisant de notre économie une économie plus forte, plus productive, tout en étant les promoteurs assumés d'une innovation, d'une force économique revitalisée, vouloir aussi répondre à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion dans notre société. Et là aussi, regardons la réalité en face. Nous avons ces dernières décennies, dépensé de plus en plus sur ce sujet. Et avons-nous réglé le problème ? Non. L'avons-nous mieux prévenu ? Non. Avons-nous changé les trajectoires, permis aux gens de s'en sortir davantage ? Non. Avons-nous mieux accompagné ? Rarement. Quand je regarde aujourd'hui les chiffres, la réalité, nous avons des dispositifs qui sont là, nombreux, mais les enfants qui naissent dans la pauvreté y restent encore trop souvent et le déterminisme s'est installé. Aujourd'hui le visage de la pauvreté, quel est-il ? Un enfant sur cinq, une famille monoparentale sur trois. C'est ça le visage de la pauvreté, il est pluriel, il est divers, ça n'est pas un grand tout dans lequel on pourrait en quelque sorte inclure une part statique de la société qui est la nôtre. Nous avons créé un système qui s'est

progressivement, pour ce qui est de l'Etat déshumanisé. On a pensé que la réponse à l'exclusion et la pauvreté c'était de l'argent. Nous avons, ces dix dernières années, augmenté le RSA de 80 %, mais nous avons baissé de l'accompagnement de 40 % en termes de dépenses. Ce chiffre dit tout. Nous avons aujourd'hui 50 % de celles et ceux qui sont au RSA, qui, après quatre 4 années sont toujours au RSA. Nous avons 30 % de femmes et d'hommes qui n'ont pas, qui ne vont pas vers les prestations qui leur sont promises, parce qu'elles sont trop complexes ou stigmatisantes, et donc nous avons un système qui prévient mal, qui stigmatise encore et est trop complexe, qui est peu humain et qui ne permet pas à celles et ceux qui y tombent, qui tombent dans ces situations d'exclusion ou de pauvreté, de s'en sortir au plus vite, de retrouver toute leur place dans la société. Et là aussi nous devons, avec toute la dureté du constat que je fais, et je le fais au premier chef pour moi, ce constat je le fais pour nous, je ne le fais pas pour celles et ceux qui sont dans ces situations, parce qu'ils en sont les premières victimes, parce qu'on ne choisit pas sa situation, mais si nous, nous ne regardons pas en face la réalité qui est la nôtre, et les échecs de notre action, comment il y apporter une réponse ?

Sur ces trois grands défis : la santé, le vieillissement et l'exclusion, nous en sommes là. Alors, la solution est de s'attaquer à mes yeux au problème à la racine, aux dysfonctionnements d'un système social trop centré sur les acteurs et pas assez sur nos compatriotes, à avoir plus de prévention, plus d'accompagnement, plus de responsabilités collectives de chacun d'entre nous, et d'essayer d'apporter, par une transformation profonde qui prendra du temps, qui est peut-être moins sidérante ce que de l'argent mis sur la table, mais j'en suis sûr beaucoup plus efficace, parce qu'elle ira avec de l'investissement dans certaines politiques publiques, et en effet de la dépense que nous allons assumer, mais aussi de la transformation et des économies qu'il faudra savoir faire sur les parts inutiles des dépenses que je viens de décrire.

Cette transformation collective, je veux que nous la menions ensemble sur les trois défis que je viens d'évoquer. Sur la santé avant tout, nous affichons un reste à charge total sur les dépenses de santé d'environ 8,5 %. Mais quelle est la réalité de ce système pour ceux qui ont un peu moins d'argent, un peu moins d'accès aux praticiens, un peu moins d'habitudes aussi de consulter régulièrement ? Et sur des prestations de base qui font la vie du quotidien, quelle est la réalité du système ? Si on veut qu'il prévienne mieux et qu'il soigne mieux au plus près du terrain, et au plus tôt des réalités. C'est le reste à charge pour les prothèses dentaires, est aujourd'hui en moyenne de 43 %, ce qui veut dire en moyenne 200 € pour une couronne, il est de 22 % sur l'optique, ce qui est en moyenne, même si les différences sont très importantes dans son secteur, de 65 € pour la correction d'une myopie. Il est de 53 % sur les audioprothèses, c'est-à-dire 1 700 € en moyenne, pour être équipé. Je parle là du reste à charge. Cela veut dire que nombre de nos concitoyens, présentant des pathologies simples, doivent renoncer à se soigner ? Mais qu'est-ce que cela veut dire très concrètement ? Parce que nous mettons nos mots qui sont parfois un peu techniques. Ça veut dire que la possibilité de sourire, de voir, d'entendre, de manger parfois normalement, nos concitoyens, qui à cause du reste à charge n'ont pas accès à ces prothèses, en sont privés. Cela veut dire que derrière, ce sont des enfants qui n'arrivent pas à lire à l'école comme il se doit, puisqu'en effet la capacité à être équipé de lunettes est l'une des premières causes du mauvais apprentissage et de l'illettrisme en fin de primaire. Cela veut dire que certains de nos concitoyens, qui sont exclus du travail, n'arrivent pas à y revenir, parce qu'ils n'ont pas les moyens de soigner leurs dents ou parce qu'ils n'ont pas les moyens de corriger une audition devenue déféctueuse, ça veut dire que nos concitoyens les plus âgés, lorsqu'ils commencent à perdre l'audition et qu'ils n'ont pas les moyens de la corriger, tomberont plus rapidement dans la grande dépendance. Pardon d'être concret, mais c'est cela. Et derrière ce que je décris de situations concrètes, qui sont plus prosaïques que nos mots qui parfois protègent de la réalité, ce sont à chaque fois des drames individuels, c'est cette inégalité de trajectoire dont je vous parlais. Ça ne paraît rien, mais au bout de quelques temps, cela devient irrattrapable. Donc oui, nous devons intervenir plus tôt, plus vite, plus massivement, c'est la meilleure façon de lutter contre les inégalités, et c'est ce que nous avons réussi, avec le reste à charge zéro ou le 100 % santé. La transformation profonde que nous avons entreprise, sera certainement présentée d'abord sous son aspect financier, il est réel et il est évident que permettre à tous ceux qui jusqu'ici ne pouvaient, pour des raisons monétaires, bénéficier des soins auditifs, dentaires ou optiques, c'est une conquête sociale essentielle, et c'est un investissement que j'assume, un investissement que nous allons partager ensemble, et qui va permettre de réduire ce reste à charge à zéro.

[Interpellations de la salle sur la baisse des taxes]

LE PRESIDENT : Donc, pour tout le monde soit au clair, je crois que les deux interpellations sont convergentes, c'est la proposition de revenir sur la fiscalité du secteur, pour lui permettre d'investir davantage. Je vais être parfaitement clair : l'accord construit grâce à l'implication de tous, et je veux vraiment vous en remercier et par le travail et l'engagement de la ministre, est indépendant de ces mesures. Donc, si nous allions dans ce sens, je vous demanderais davantage, mais je suis prêt à ouvrir cette discussion. Mais, je ne voudrais pas qu'entre nous il y ait un malentendu, c'est que l'accord obtenu n'est pas sujet à une réforme de la fiscalité du secteur. Maintenant je suis tout-à-fait prêt à ouvrir une discussion sur la fiscalité du secteur, pour qu'ensemble nous puissions faire davantage et être plus efficaces dans l'engagement de celui-ci. Et ça, vous n'aurez toujours à vos côtés s'il faut aller dans un système de bon sens sur lequel vous m'interpellez. Je reviens, mais je ne voudrais pas que par ce dialogue improvisé, nous tombions dans les travers que je dénonçais, où l'Etat discuterait avec le secteur mutualiste en oubliant que derrière, ce sont nos concitoyens et leurs intérêts.

Revenons donc à nos prothèses dentaires, optiques et auditives et à leur remboursement. La logique qui est derrière cette avancée fondamentale, elle a, je le disais, un caractère monétaire, mais elle repose d'abord sur un recours accru aux soins. Il s'agit ainsi de prévenir que les pathologies concernées ne deviennent plus grave, plus handicapantes, et pour cela, il s'agit de renforcer considérablement la prévention, notamment chez les plus jeunes, avec des dépistages systématiques, et c'est ça pour moi, ce que vous avez collectivement réussi à négocier ces derniers mois et qui est essentiel. Nous mettrons en place un dépistage des troubles visuels et auditifs, renforcé au plus jeune âge, avec trois nouvelles consultations du médecin traitant ou scolaire. Pour diminuer le recours aux soins prothétiques dentaires, nous instaurerons un examen pour les enfants de 3 ans, mais aussi pour les jeunes de 24 ans. C'est ça la prévention, c'est de s'assurer qu'au plus tôt, pour nos concitoyens, il y a l'accès à la consultation qui permet de voir s'il y a un besoin de soins, ou s'il y a des comportements à changer. Et cela fait partie de l'accord, et cela aussi est intéressant pour les mutuelles, pour les professionnels, pour l'Etat, parce qu'en instaurant ces consultations au plus tôt, nous prévenons mieux et donc nous dépenserons moins. Cette prévention, elle va aussi avec une responsabilisation de l'ensemble des professionnels, et la revalorisation de certains actes. C'est ça la cohérence sur laquelle je veux ici insister, de l'accord qui a été obtenu. Par exemple pour les dentistes, le fait de revaloriser fortement les soins conservateurs, parce que, aujourd'hui les professionnels n'étaient pas dignement payés sur ces soins, là où ils faisaient essentiellement leurs revenus, ce qui était légitime, sur des actes plus tardifs et plus coûteux pour nos concitoyens, comme pour la collectivité. Mais il faut aussi être responsable, nous voulons des dentistes qui puissent bien vivre de leur métier, qui puissent continuer à s'installer et donc le choix collectivement qui est fait de mieux rembourser les soins conservateurs, va dans ce sens, et permet aussi d'avoir une approche sur le curatif beaucoup plus cohérente.

L'autre part de la révolution de la prévention reposera sur un accès facilité aux professionnels de santé, car le remboursement intégral des lunettes, essentiel, ne sert à rien si l'on met 12 mois à avoir un rendez-vous avec un ophtalmologiste. Et donc pour cela, nous irons plus loin dans l'organisation des coopérations professionnelles. La profession d'assistant dentaire sera étendue, nous irons plus loin dans la formation

des opticiens et augmenterons le nombre d'audioprothésistes. C'est un ensemble de l'organisation des professions vers lequel nous devons aller. Mais ce que je veux ici vous faire toucher du doigt, à travers cette réforme, c'est que nous allons, par l'engagement collectif, par l'illustration de ce que vous appelez de vos vœux Monsieur le Président, c'est-à-dire l'engagement de l'Etat, l'engagement des mutuelles, des assureurs, de l'ensemble des professionnels de santé et de ceux qui en assurent justement la protection, l'engagement des partenaires sociaux et de l'assurance maladie, nous avons trouvé une solution intelligente qui permet d'une part d'avoir une réponse en termes de pouvoir d'achat, on va passer 1 700 € à zéro, de 200 € à zéro, de 65 € à zéro ! Donc c'est du pouvoir d'achat pour nos concitoyens. On va permettre une meilleure prévention et on va permettre une organisation sur ces trois professions du système de soin, beaucoup plus intelligente et qui répond aux défis que ça vient de décrire. Et donc, vous avez sur ces trois sujets, collectivement, su apporter une réponse aux défis, à l'impasse dans laquelle nous étions jusqu'à lors. Pouvoir d'achat, prévention, meilleurs services car meilleure organisation collective du soin. Nous avons pour cela, comme je le disais, et c'est pour cela que je souhaitais aussi vous en remercier, besoin de l'engagement et de la responsabilité de tous. Et vous êtes l'exemple, mesdames et messieurs, sur le 100 % santé de cet engagement. L'Assurance maladie obligatoire participera au financement de la réforme, en doublant sa prise en charge sur les aides auditives pour les adultes d'ici 2022, mais aux côtés de l'assurance maladie obligatoire, les organismes complémentaires que vous représentez, se sont aussi engagés à prendre leur part dans la couverture de ce panier 100 % santé. Les contrats complémentaires santé responsables, qui assurent plus de 90 % des Français, devront obligatoirement couvrir ce panier. Et bien sûr, cette réforme ne saurait engendrer d'augmentation spécifique du coût d'acquisition d'une complémentaire santé pour les assurés, c'est l'engagement collectif que nous avons pris et il n'y a pas dans cette affaire, de marché de dupes. Et j'ai vu les polémiques naissantes, pas sur cet accord mais sur le passé, l'augmentation de certaines complémentaires, c'est l'engagement de la responsabilité collective des acteurs qui permet de maîtriser les coûts, ce que vous avez su faire dans plusieurs secteurs. C'est aussi la transparence complète, la concurrence saine organisée qui permet d'éviter les pratiques dont les premières victimes sont nos concitoyens. C'est votre engagement celui ici, et je vous en remercie et je compte sur vous pour réussir ce défi pour être au rendez-vous que les Français attendront concrètement pour une pleine mise en œuvre, sur les trois années qui viennent, puisque cette réforme sera finalisée d'ici 2021. Donc oui, nous devons intervenir plus tôt, plus vite, plus massivement, en nous mobilisant tous. C'est la meilleure de façon de lutter contre les inégalités en matière de santé, que j'ai rappelées tout à l'heure. Et nous avons également investi considérablement, en la matière, nous sommes comme je le disais, légitimement fiers de notre système de santé, de la performance de nos hôpitaux, mais il y a aussi des situations d'échec sur lesquelles je revenais.

Pour répondre à ces défis, nous devons aussi, à la fois pour l'hôpital, pour l'ensemble des professionnels de santé et pour nos concitoyens, qui ont recours à notre système de santé, réussir à apporter une réponse plus adaptée et à transformer notre modèle historique. Nous sommes face à des disparités considérables, à une inadaptation de ce modèle, orienté vers une approche individuelle et curative de soins aigus, comme je le disais, alors que de nouveaux besoins de prévention et soins au long cours émergent, avec les maladies chroniques, avec le vieillissement. Si nous voulons privilégier la qualité et la prévention, nous devons aussi, au-delà de ce premier accord obtenu, mener une réorientation de l'organisation du dispositif de soins, afin de traiter les pathologies très en amont, afin de repenser notre organisation collective. Il nous faut passer progressivement d'une logique, de gestion de l'offre de soins, de cartographie trop rigide, d'une approche trop numérique et budgétaire, à une logique de demandes fondée sur les services à rendre à la population sur le territoire, sur leur bassin de vie, et une logique plus individualisée, c'est-à-dire tournée vers le patient. Pour répondre à ces besoins de soins de proximité, les acteurs doivent s'organiser en réseaux, décroiser la médecine de ville et l'hôpital, garantissant aussi l'accès à cinq services au minimum, accès à un médecin traitant. Permanence des soins et accès aux soins non-programmés, continuité des soins, gradation des soins, dépistage et vaccination. Et au-delà de ces cinq services minimums, il nous faut construire cette médecine, qui sera tournée vers le patient et qui lui permettra, qui permettra, pardon, de construire son parcours dans le système de santé, et à chaque instant de le protéger au mieux. Je ne veux pas ici m'exprimer sur des travaux qui ne sont pas totalement aboutis, la ministre poursuit d'ailleurs les concertations, et nous aurons l'occasion d'y revenir à l'été, et je m'exprimerai à l'été, à l'issue de l'ensemble de ces concertations. Vous aurez aussi votre part de responsabilité à prendre, mesdames et messieurs, dans la transformation du système de santé. Le rôle des assurances complémentaires ne se limite pas toujours au remboursement des soins, vous êtes vous-mêmes des offreurs de santé, pas seulement des payeurs et donc vous connaissez l'intimité, si je puis dire, de la complexité que je viens de rappeler, des services de soins, aux centres de santé, en passant par les EHPAD. Et l'esprit mutualiste c'est aussi d'aider à construire des parcours de soins sur les territoires parfois les plus isolés, au profit des patients les plus vulnérables, d'investir dans la prévention, de coopérer avec les professionnels. Au fond, vous avez dans vos gènes une part des réponses que nous souhaitons apporter à ce défi contemporain. Et donc, vous le voyez bien, sur ce sujet, nous aurons à l'été, à prendre position là aussi sur une transformation en profondeur, qui n'est pas simplement un sujet monétaire, mais qui impliquera une réorganisation profonde, et qui impliquera aussi de revoir l'ensemble des structures auxquelles nous nous sommes habitués depuis 10 ans, de la tarification à l'acte, à la tarification à l'activité, de la sacro-sainte *summa divisio*, entre une médecine de ville et médecine hospitalière, et il faudra là aussi revenir sur des habitudes, pour que l'ensemble de celles et ceux qui apportent le soin, puissent prendre toutes leurs responsabilités.

La réponse au deuxième défi qu'est le vieillissement, et ce sera sur ce point, plus rapide, elle est là aussi indispensable. Vous l'avez évoqué pour le premier point qui m'importe, celui de prévenir. Nous devons, et ce sera au cœur du système de retraite qui est en train d'être construit, sous l'autorité de la ministre et dont la concertation est en cours, nous devons mieux prévenir, et donc tout au long de la vie, inciter les employeurs, inciter l'ensemble de la collectivité, là aussi, à prévenir pour que chacun puisse mieux vieillir et que les inégalités soient progressivement lissées, devant le grand âge. Et il nous faut prendre en compte l'ensemble des disparités dans le système de retraite, tel que nous sommes en train de le construire. Il faut ensuite apporter les réponses de solidarité, non négociables, c'est d'ailleurs ce qui avait fait l'objet de mon engagement pour le minimum vieillesse, qui a augmenté de 30 € par mois au 1er avril dernier et qui augmentera au 1er janvier prochain de 30 €. Et j'entends murmurer dans la salle, rares sont les personnes au minimum vieillesse qui paient la CSG à taux plein. Donc ce sont des gens qui n'ont fait que gagner du pouvoir d'achat. Non mais c'est une réalité. Mais c'est une réalité, c'est important de ne pas laisser s'installer des malentendus. Toute personne au minimum vieillesse ou qui a une retraite modeste, paie une CSG, ce qui est tout à fait normal, et le choix a été de ne pas la bouger, qui est une CSG au taux réduit, je ne voudrais pas laisser penser que les gens dont on a augmenté le minimum vieillesse, auraient une CSG qui aurait augmenté. Sur le grand âge, la réponse, et donc sur la retraite, la réponse c'est évidemment la refonte d'ensemble de notre système de retraites, avec des principes que je veux là aussi clairs et simples. Je veux que nous puissions maintenir notre système de retraite par répartition, et la solidarité entre les générations. C'est le choix qui a été fait, c'est le choix qui a été fait, sur lequel je me suis engagé et c'est le solidarisme qui est au cœur de notre République. Simplement, ce solidarisme complet, il va aussi avec la fin d'une société de statut, et donc il va vers un système que nous sommes en train de construire, de négocier, de concerter, qui permettra qu'un euro cotisé donne le même montant de droits. Et donc que nous fassions progressivement converger l'ensemble des régimes existants, qui s'étaient construits dans des différences aujourd'hui devenues inexplicables. C'est la clé pour établir quoi ? D'une part, la justice

du système dans la durée, en ayant une période de transition que nous assumons et de permettre aussi la confiance dans le système, pour que chacun puisse de manière lisible, immédiate, connaître ses droits et pour qu'ils sachent que ses droits à un 1€ cotisé, sont les mêmes que celui du voisin. C'est la clé pour répondre à la défiance collective dans laquelle nous nous sommes installés, et aussi pour répondre aux défis du vieillissement, que je rappelais il y a un instant. Sur ce sujet, une loi sera présentée au début de l'année 2019 et sera votée dans le premier semestre de l'année 2019. Les décisions seront prises, elles seront claires, un temps de transition sera ensuite accordé, et nous avons choisi, au fond, de ne pas faire une énième réforme budgétaire privilégiant le court-terme, pour enfin faire la réforme qui permet de remettre à plat l'édifice, recréer la confiance et la justice, en acceptant une tradition longue.

Intervenant : (Inaudible)

LE PRESIDENT : Mais vous avez parfaitement raison, nous sommes dans une salle d'interpellation libre, mais j'aime cela. Sur ce sujet, sur ce sujet, vous avez parfaitement raison, il ne faut ni oublier les femmes, ni oublier les carrières brisées et fracturées, ni oublier les femmes et les hommes vivant en situation de handicap, ni oublier aussi la situation de grandes difficultés et les inégalités face aux risques socioprofessionnels, et donc c'est aussi tout cela qu'un système transparent va intégrer dans les paramètres et qui seront de manière transparente, concertés, négociés et votés par le Parlement. Vous avez donc parfaitement raison.

Enfin, sur le grand âge, il est évident que nous ne pouvons plus longtemps différer la réponse à apporter en matière de dépendance. J'évoquais tout à l'heure la réalité, le quotidien pour nombre de nos concitoyens pour les personnels soignants, pour celles et ceux qui partagent ces réalités souvent dramatiques. Nous avons, sur ce point, besoin là aussi, tout en prévenant mieux de mobiliser l'ensemble des acteurs, de reconnaître la part de la solidarité familiale et de lui donner un statut et une place. La part de la solidarité collective, sociale, d'en construire enfin les mécanismes responsables de financement et enfin d'accepter d'avoir le débat national indispensable, qui permettra de répondre à ce nouveau risque, qui est là et auquel il nous faut donc répondre. Nous en connaissons les évaluations premières, 9 à 10 milliards d'euros nous disent certains. Nous savons aussi que la réponse est dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs, c'est dans l'innovation, c'est dans la capacité à donner une place dans la société et à mieux reconnaître et rémunérer le travail de celles et ceux qui accompagnent les personnes dépendantes, et d'assurer la transformation des établissements, en établissements plus médicalisés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cette grande transformation, elle ne se fera pas, là non plus, du jour au lendemain, la ministre a apporté il y a quelques semaines des premières réponses indispensables et d'urgence. Je sais qu'elles ne répondent pas totalement à la souffrance que vivent celles et ceux qui travaillent dans ces établissements. Je sais qu'elles ne répondent pas totalement à l'indignation, légitime, de nombre de nos concitoyens. Nous ne le réglerons pas du jour au lendemain, je ne vais pas vous faire de promesses à l'emporte-pièce, de promesses d'estrade, et ça n'est pas simplement un engagement financier, il sera au rendez-vous, parce qu'il nous faut investir sur ce sujet. Non, il nous faut construire un nouveau risque, il nous faut répondre à cette nouvelle vulnérabilité sociale, qu'est la dépendance. Sur ce sujet, l'année 2019 sera aussi consacrée à une loi qui sera votée avant la fin de l'année.

Enfin, j'ai parlé de ce troisième défi qui était l'exclusion, la grande pauvreté dans laquelle notre société, non pas s'est installée, mais à laquelle elle s'est parfois trop habituée, et qui doit continuer à nous indigner. Sur ce sujet, comment devons-nous progressivement transformer les choses ? Là aussi une concertation est en cours, qui m'amènera à m'exprimer dans les semaines à venir, et qui, sous l'autorité de la ministre a impliqué d'ailleurs, nombre d'entre vous autour d'une stratégie pauvreté. Mais c'est l'ensemble du gouvernement qui est mobilisé, pour repenser notre organisation collective, notre solidarité nationale. J'entends tous les débats qui ont agité les dernières semaines, aussi vrai que la réponse à la pauvreté ne saurait être monétaire, les solutions que nous devons apporter au problème ne saurait être budgétaires. C'est dans la transformation d'ensemble, de la prévention, de l'accompagnement et de la responsabilisation, que nous devons lutter contre ce fléau. Prévenir c'est notre premier combat, face à l'exclusion et la pauvreté, et là dessus la bataille c'est évidemment l'école. Nous avons, avec l'obligation de scolarisation dès 3 ans, avec le dédoublement du nombre d'élèves par classe, dans les zones les plus difficiles, avec l'investissement scolaire, avec la méritocratie à l'école, à chaque étape de la vie, y compris dans l'orientation et l'accès au premier cycle, c'est la fin de l'assignation à résidence. Les fruits iront avec le temps, et les enfants qui grandissent, mais c'est la fin d'un système qui a continué à assigner, à être déterministe, parce que où était l'illettrisme à l'école ? Dans les endroits les plus pauvres. Où étaient les endroits où les enfants n'allaient pas à la maternelle ou n'y allaient qu'un peu ? Dans les quartiers les plus modestes. Où étaient les endroits où on n'avait pas accès à l'université ou par tirage au sort ? Dans les familles qui n'étaient pas conseillées, pas orientées, et donc l'école formée, c'est la première réponse pour prévenir, prévenir, c'est aussi accompagner, éviter que les vies ne décrochent, que la vulnérabilité, lorsqu'elle s'installe au travail, ne soit plus grave encore, et c'est le sujet des familles monoparentales, absolument fondamental, sur lequel nous reviendrons dans le cadre de la stratégie pauvreté, mais sur lequel, ici, je veux redire que la décision consistant à prendre une augmentation de 30 % de l'aide à la garde d'enfant pour les familles monoparentales, c'est un acte de prévention de la pauvreté, c'est éviter que des femmes ou des hommes, et bien souvent, ce sont des femmes seules, parce qu'ils sont déjà vulnérable, parce qu'ils ont un enfant, ne peuvent pas reprendre un travail ou garder leur travail, parce qu'ils ne peuvent pas faire garder leur enfant ou qu'ils n'ont pas les moyens de le faire garder. Cette réponse apportée, votée par les parlementaires, à l'automne dernier, et en vigueur depuis le 1er janvier, c'est un début de réponse, et il sera complété par la stratégie de pauvreté. La prévention est, là aussi, une bataille essentielle, indispensable. Ensuite, il nous faut, là aussi, assumer la solidarité collective pour les plus fragiles et les plus vulnérables, il nous faut assumer des dépenses sociales qui accompagnent celles et ceux qui ne peuvent, n'arrivent pas à revenir vers le travail, ils sont, par des accidents de la vie ou des accidents physiques, assignés dans cette situation. Sur ce sujet, nos engagements monétaires, non seulement, seront maintenus et ils doivent être complétés, complétés, par quoi ? Par de l'accompagnement. Il nous faut, là aussi, pour les plus vulnérables de la société, qui sont, à chaque fois, des vies particulières, des parcours individuels, l'épaisseur et la brutalité d'existence qu'on ne saurait réduire dans des chiffres ou dans des cases, il nous faut aussi apporter de l'accompagnement, de la présence, Et là, c'est notre échec, je le dis en toute franchise. Nous avons pensé qu'en donnant des prestations sociales, en ayant des gens qu'on appelait des bénéficiaires, on répondait à tout, ça n'est vrai, d'abord, parce que les plus fragiles d'entre eux, ce sont ceux, bien souvent, qui ne vont pas chercher ces aides, parce qu'ils ne savent pas, parce qu'on ne les a pas accompagnés, parce que la fatigue, les morsures de la vie sont telles qu'à un moment donné, on n'a même plus le courage d'aller le chercher. Et donc nous devons assumer sur cette part de l'exclusion, sur ces vies les plus fragilisées, les plus brisées, d'avoir un accompagnement social. Et là-dessus, il existe, je ne mésestime pas le rôle formidable que jouent les travailleurs sociaux, nombre d'associations, mais nous devons davantage le reconnaître, l'institutionnaliser, non pas pour dire que c'est l'Etat qui devrait le prendre, mais pour dire qu'on doit le reconnaître, mieux le rémunérer et lui donner une place dans la société, il faut reconnaître que là aussi, la grande exclusion a besoin d'une part de soins, de soins humains et d'attentions, de précautions. Il y a ensuite la part de celles et ceux qui peuvent revenir vers le travail, mais que rien n'incite, ni n'accompagne pour faire ce chemin. Et c'est là où il nous faut tout à la fois accompagner et responsabiliser, et j'assume ce double discours, à la fois, cet « en même temps », il y a celles et ceux qui, étant aux minima sociaux, y restent parce qu'ils ne peuvent pas reprendre un emploi à temps plein pour des raisons familiales, pour des raisons d'accompagnement d'eux-mêmes ou du reste de la famille, et pour lesquels, aller vers quelques

heures de travail, aller, avec un accompagnement social, vers le travail est la bonne réponse ; ce que fait par exemple la Fondation Abbé Pierre ou plusieurs autres acteurs sur le terrain, ce que font plusieurs collectivités territoriales en expérimentant ces méthodes. C'est ce dont nous avons besoin, c'est un accompagnement utile qui permet d'aider celui ou celle qui est dans une situation d'exclusion à faire ce chemin, et c'est donc d'assumer que la réponse, là aussi, n'est pas simplement monétaire, mais elle est de l'accompagnement, qui permet de retourner à la dignité dans et par le travail, même si c'est un travail adapté pour les personnes vivant en situation de handicap, que nous devons davantage ramener vers le travail et qui le souhaitent, ou si c'est travail aménagé, pour les plus fragiles, les plus meurtris, qui ne sauraient reprendre un travail à temps plein dans un univers professionnel sans être aidés ou accompagnés. Et cet accompagnement va avec une responsabilisation, va aussi avec un contrôle, va avec un suivi, parce qu'il existe, vous avez eu raison de rappeler qu'elles ne sont pas majoritaires, mais des situations où des gens se sont installés dans une forme d'exclusion, mais où ils ont construit leur existence et où dans les situations économiques où nous sommes, nous devons, là aussi, les accompagner, les responsabiliser et leur faire retrouver le travail, parce qu'ils en sont capables. Parce que, par ce truchement, ils retrouveront leur dignité pleine et entière, parce que par ce chemin, ils aideront aussi la collectivité à dépenser son argent vers les plus véritablement vulnérables. Et nous devons assumer ce discours, qui est un discours d'accompagnement et de responsabilisation qui doit lui aussi transformer nos politiques sociales. Et donc, il nous faut faire, non seulement, sur le RSA, mais sur toutes les politiques d'accompagnement, des exclus, des plus modestes d'entre nous, qu'elles soient nationales, qu'elles soient locales, d'abord, un travail de synthèse et de transparence, mais ensuite, également, ce travail, qui permettra de faire le chemin inverse de celui que nous avons fait durant les dix dernières années, et d'avoir, non pas une diminution de plus de 60 % de l'accompagnement pour le RSA, oubliant l'engagement d'insertion qui allait avec la belle promesse du RMI, et un doublement du montant des allocations versées, c'est le chemin inverse qu'il nous faut faire.

Investir davantage dans les personnes, les accompagner pour qu'elles reprennent leur dignité à chaque instant où elles le peuvent, et accompagner toutes celles et ceux qui peuvent revenir dans le travail vers celui-ci, parce que l'émancipation se construit par le travail, dès qu'on le peut, il y aura toujours celles et ceux qui ne le peuvent pas, et nous devons les protéger, et être là, et prendre soin d'eux, et reconnaître leur part dans notre société, mais que toutes celles et ceux qui le peuvent soit accompagnés pour le faire, et permettre que nos politiques publiques, que notre engagement collectif, que votre engagement aussi, soient ce chemin d'accompagnement et de responsabilisation qui permet l'émancipation dans et par le travail. Parce que si, toutes celles et ceux qui peuvent faire ce chemin ne le font pas, nous n'aurons pas légitimement les moyens d'aller financer les risques légitimes et la grande vulnérabilité que j'évoquais tout à l'heure, ça n'est pas vrai, et nous devons aussi regarder ça en face, parce que sinon, nous nous mentirions, et que toutes celles et ceux qui ne voudraient rien changer, qui considèrent qu'en quelque sorte, la frontière technologique de la justice sociale, ce serait dépenser plus en ne responsabilisant personne, me disent qui finance à la fin ? Toujours quelqu'un, vous ou vos enfants ou ceux qui ne sont pas encore nés. Et donc faisons ce travail de transformation, là aussi, de notre politique sociale, en apportant cet accompagnement, en transformant aussi cette place du travail social, et à mes yeux, cette transformation est indispensable si nous voulons réussir ce chemin que j'évoque. Et c'est aussi pour cela que ce que nous sommes en train de faire pour permettre cette émancipation, c'est de construire, à chaque étape de la vie, les nouvelles sécurités individuelles, les nouvelles sécurités ne sont plus de statut, ça n'est plus dans la société de demain ni le chômage tel qu'il existait, ni le RSA, c'est la possibilité à chaque instant de la vie d'être réformé, réorienté, d'être tout à la fois protégé et accompagné pour pouvoir à chaque instant s'émanciper par ce travail. Le cœur de la loi qui arrive en ce moment au Parlement sur la transformation de l'apprentissage et de la formation professionnelle, c'est cela, et c'est un continuum, de la grande pauvreté jusqu'à la vie tout au long du travail. Ce qu'il nous faut faire, c'est réinvestir dans la personne, c'est accompagner davantage, c'est responsabiliser plus, et non pas considérer que la seule réponse, c'est l'argent de la collectivité pour des situations personnelles devenues impersonnelles. Il nous faut sortir sur tous ces sujets d'une logique de guichet pour une logique d'accompagnement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire sur ces trois défis. Je reviendrai dans les mois qui viennent à la fois sur la pauvreté et sur la santé. Mais j'assume pleinement ce discours de vérité, de responsabilité collective qui fait qu'à mes yeux, les réponses à nos défis contemporains ne peuvent être les solutions d'hier, car elles n'ont pas répondu à ces défis et car elles ont conduit à quoi ? A dépenser toujours plus en répondant à chaque fois un peu moins à la réalité quotidienne. Ce que je veux qu'ensemble, nous puissions rebâtir, inspirer des valeurs profondes, qui sont les vôtres, qui sont celles de la République, qui sont celles de l'esprit de 45, c'est de regarder en face la société qui est la nôtre, une société faite de ruptures, de grandes transformations, de grandes inquiétudes, de ce vieillissement que nous avons longuement évoqué l'un et l'autre, pour que le cœur de notre réponse soit de mieux prévenir, soit de ré-humaniser et d'accompagner, non pas pour aider à vivre dans la maladie ou à vivre dans la pauvreté, mais pour aider à sortir de la maladie et à sortir de la pauvreté.

Et permettre de responsabiliser l'ensemble des acteurs, de faire que chacun, dans cette société, ne doit être traité comme étant en état de minorité sociale, intellectuelle mais que chacun a une part de la solution. Donc oui, Monsieur le Président, pour réussir cette transformation, je ne pense pas une seule seconde que l'Etat puisse y arriver seul, je pense profondément que cette transformation sera maintenant une question de décisions, d'actes, de détails, sera un travail de tâcheron du quotidien, où l'Etat devra prendre sa part de responsabilité, mais où l'ensemble des acteurs, qui font la solidarité nationale, devront apprendre à réinventer leur rôle pour penser ces défis et participer à cette transformation. De cela, je vous sais capable, de cela, je nous sais capables. Vive la République et vive la France.

Le très grand âge. Quelles prises en charge ? (Part 1)

mercredi 6 juin 2018

Les personnes âgées, mais surtout très âgées, sont de plus en plus nombreuses, d'où une augmentation du phénomène de dépendance. Face à cette évolution démographique, le système de soins peine à se réadapter : affaiblissement structurel de la médecine ambulatoire, progression des hospitalisations à répétition des personnes très âgées, inadaptation des EHPAD (maisons de retraite)... Quelles sont les évolutions souhaitables ? Le débat sur la prise en charge de la dépendance et l'opportunité de créer un « cinquième risque » (à savoir la couverture solidaire de la perte d'autonomie) vient d'être relancé par le chef de l'État. Terra Nova, dans une note, nous rappelle les enseignements oubliés du rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) : « Assurance maladie et perte d'autonomie » de 2011.

Ne pas mettre « la charrue avant les bœufs ». Avant de parler finances, il faut définir les formes collectives de solidarité les plus adaptées à la qualité de l'accueil et à la continuité des parcours de santé pour les besoins essentiels des personnes âgées en perte d'autonomie. La particularité de la dépendance du grand âge associe le soin médical et l'aide à l'autonomie, le « cure » et le « care ». Et mieux on accompagne les personnes âgées dans leur vie quotidienne, plus on évite des dépenses de soins, notamment hospitaliers. À l'inverse, moins on anticipe les besoins des personnes, plus on doit recourir à des prises en charge médicales et hospitalières mal calibrées et inutilement coûteuses.

La « perte d'autonomie » liée au grand âge se distingue de la perte d'autonomie du « handicap », non pas en ce qu'elle serait différente en nature, mais en ce qu'elle entretient un lien plus fort avec les problématiques de soins.

- La perte d'autonomie est une question distincte de la santé. On peut être malade et rester autonome, ou être privé d'autonomie sans être malade. Autrement dit, il existe bien une thématique propre à un « cinquième risque ».
- S'agissant des personnes âgées (au-delà de 75 ans ou 80 ans), les deux questions s'additionnent et sont même en étroite imbrication. La perte d'autonomie exacerbe les problèmes de santé, et réciproquement.

D'où la nécessité, dit le HCAAM, de penser la création d'un « cinquième risque » comme la composante nécessaire d'une meilleure prise en charge des « parcours » de santé et de soins.

Les mauvais parcours de santé et de soins sont très souvent liés à la mauvaise articulation de leur volet strictement « soignant » et de leur volet d'accompagnement de « l'autonomie ». Et ce, dans les deux sens :

- soit lorsque l'aide à l'autonomie n'est pas suffisante pour prévenir une aggravation de l'état de santé (exemple classique du défaut d'équipement du domicile qui aggrave le risque de chute, ou de l'insuffisance d'aide à domicile qui provoque dénutrition ou déshydratation) ;
- soit lorsque le soin ne se déploie pas suffisamment tôt pour limiter l'évolution de la perte d'autonomie (prise en charge kiné ou infirmier insuffisante) ou pas à temps pour éviter des hospitalisations dont la personne revient encore plus désorientée (absence d'infirmière la nuit en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui conduit à des hospitalisations inutiles) ;
- soit, enfin, lorsque l'aide à l'autonomie et le soin ne se relaient pas à temps : exemple classique de l'impossible sortie d'hôpital, faute de dispositif d'accompagnement adapté à domicile, ou de l'hospitalisation forcée du conjoint.

L'étude du HCAAM, montre qu'il existe une corrélation entre le niveau de revenus et la dégradation de la perte d'autonomie. Pour le dire autrement, à 75 ans dans les zones les plus pauvres, on est plus dépendant en moyenne que dans les territoires les plus aisés. Et ce n'est pas qu'une question de densité de l'offre médico-sociale.

Pour les personnes âgées, la prise en charge des soins et la prise en charge de la perte d'autonomie doivent être pensées ensemble.

Des expérimentations locales montrent que la bonne prise en charge des personnes dépendantes ne signifie pas toujours une hausse des dépenses globales. Une meilleure prise en charge, par la solidarité nationale, de la perte d'autonomie des personnes âgées, peut, si elle est correctement dirigée, ne pas être exclusivement une dépense « en plus », mais plutôt une dépense « différente ». Car les soins techniques, et notamment les soins hospitaliers, sont aujourd'hui, pour le très grand âge, en partie une dépense induite, évitable, liée à la mauvaise qualité du parcours. Il faut donc, dans l'intérêt des personnes et dans l'intérêt d'un bon emploi des fonds publics, rediriger cette dépense vers ce qui permet d'améliorer le parcours de vie des personnes âgées.

Deux préconisations du HCAAM ont été testées positivement dans neuf sites pilotes. Les sorties d'hôpital (pour lesquelles il allait jusqu'à préconiser que les hôpitaux disposent de crédits leur permettant de mettre en place, au moins à titre temporaire, les aides nécessaires). Et la coordination de prévention autour du médecin traitant (avec l'élaboration d'un plan personnalisé de santé, PPS).

La prévention de la perte d'autonomie est un des axes majeurs de la loi Adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 qui prévoit un financement dédié dans le cadre de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa). Ce financement dédié est réparti par le Comité national d'action sociale (CNAS) entre les départements pour des enveloppes pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros. Ce financement annuel vient compléter la dotation APA (allocation personnalisée d'autonomie). Elle est destinée à des actions coordonnées avec les autres financeurs que sont l'ARS (agence régionale de santé), les caisses de retraites, notamment. L'ensemble de ces acteurs sont réunis dans des conférences départementales des financeurs de la perte d'autonomie qui se réunissent 1 à 2 fois par an pour allouer les financements à des associations (principalement) intervenant au domicile ou parfois dans des EHPAD.

La prise en charge financière de cette dépendance est aujourd'hui insuffisante, malgré la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La dépense actuelle de 6 milliards d'euros (en 2017) ne représente qu'une modeste fraction des dépenses de santé (100 milliards pour les dépenses hospitalières). Aller au bout du raisonnement sur l'articulation nécessaire entre le « soin » et « l'aide à l'autonomie » des personnes âgées doit en effet conduire à se poser la question de savoir s'il est rationnel de conserver la coexistence d'une logique d'aide sociale (APA) et de sécurité sociale (frais de santé) ; et de la compétence, en matière d'aides à l'autonomie, des conseils départementaux. On doit poser clairement la question du rattachement à la solidarité nationale (et donc au pilotage par les agences régionales de santé (ARS) du financement de l'APA, tant à domicile qu'en EHPAD (voir le dernier conflit sur la tarification des établissements).

Références

- <http://tnova.fr/notes/dependance-les-enseignements-oublies-du-rapport-du-hcaam-assurance-maladie-et-perde-d-autonomie-2011>
- http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/hcaam_rapport_assurance_maladie_perte_autonomie.pdf

Le très grand âge. Le plan dépendance du 30 mai 2018 pour les EHPAD. (Part 2)

mercredi 6 juin 2018

EHPAD : (Établissements d'hébergement pour les personnes âgées)

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, annonce sa feuille de route pour améliorer dans l'immédiat la qualité de vie des personnes âgées, et pour anticiper et faire face au défi de la perte d'autonomie.

Il faut renforcer les mesures mises en place depuis septembre 2017 : stratégie nationale de santé et décloisonnement, plan d'amélioration d'accès aux soins et réflexion sur les modes de financement du système de santé, réforme en matière de télémédecine. La ministre propose de déployer plus rapidement le budget de 360 millions sur 3 ans au lieu de 5 par :

- La présence d'une infirmière de nuit dans chaque établissement du territoire (36 millions pour 2019 et 2020).
- La mise en place de la télémédecine pour tous les établissements, ce qui permet de consulter un médecin à distance par la visioconférence (40 millions).
- Un renforcement des équipes mobiles de gériatrie.
- Un financement plus rapide des EHPAD pour 20 000 postes supplémentaires en équivalent temps plein.

Ces mesures pour aider les EHPAD en difficulté n'entraîneront pas de perdants sur les changements de tarification. L'Assurance maladie prendra une partie de l'hébergement temporaire en EHPAD à la sortie de l'hôpital pour désengorger les services d'urgence ou de gériatrie, soit

1 000 places qui seront créées. Soit 15 millions par an. Ces moyens seront portés à 30 millions d'euros à partir de 2019 et financés par l'Assurance maladie.

Améliorer la recherche, l'enseignement et la formation autour des métiers du grand âge. Les référentiels d'activités, de compétences et de formation des aides-soignants seront revus d'ici mars 2019 pour adapter les qualifications et les pratiques aux évolutions des besoins. La commission Qualité de vie au travail installée fin 2017 a proposé un plan d'actions qui mobilisera 16 millions d'euros pour l'amélioration des locaux, la formation au management de l'encadrement, l'acquisition de matériels soulageant les personnels. Cette commission doit rendre son rapport dans les prochains jours.

Soutenir les services de soins à domicile (SSAD) pour permettre de maintenir certaines personnes chez elles. 100 millions d'euros seront consacrés en 2019 et 2020 à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile pour améliorer la qualité des services, les rendre accessibles à tous et recruter du personnel.

Plan global de soutien aux aidants pour développer les solutions de répit, le développement des accueils de jour et l'amélioration des conditions de l'articulation entre vie professionnelle et soutien aux personnes âgées.

Lancement en juin 2018 d'une vaste réforme du système de santé avec l'entrée en vigueur d'une tarification forfaitaire ou au parcours de soins pour quelques pathologies.

La concertation et le débat public seront organisés aux niveaux national et territorial par une consultation citoyenne qui permettra à chacun des acteurs et des citoyens de s'exprimer et de contribuer à de nouveaux modèles de prise en charge « d'accompagnement », pour offrir à la personne âgée des services beaucoup plus variés et plus souples comme dans les pays nordiques. Il s'agit d'aboutir à des propositions pour le début de l'année 2019.

Ces mesures sont une première étape avant le plan 2019 sur la dépendance suite à la concertation. Ce plan associera la ville, le logement, les transports pour créer « les conditions d'une société qui n'exclut personne ».

Résolution générale du congrès de la CGT FO d'avril 2018 : c'était mieux avant !

samedi 9 juin 2018

Le moins que l'on puisse dire c'est que FO n'y va pas avec le dos de la cuillère pour fustiger toutes les dérives du capitalisme d'aujourd'hui, demander le retour à un passé plus magnifié que ce qu'il était réellement et « défendre les acquis » au nom de la défense des valeurs républicaines. De la même manière, FO marque son indépendance syndicale issue de la charte d'Amiens de la CGT dont elle estime être la vraie prolongation. Pour mieux comprendre la doctrine de FO, il est utile de classer ses positionnements par grands thèmes.

Libéralisme et mondialisation

Résolument anti-libérale, FO critique les tenants du libéralisme qui pensent que privilégier les plus riches participerait à terme au bien-être de la société toute entière. Les politiques libérales menées par tous les gouvernements depuis des années se sont traduites par un renoncement à la souveraineté des États au profit du libéralisme mondial et d'une financiarisation incontrôlée des économies. Ainsi, les États se sont soumis aux organismes internationaux (OMC, FMI, Banque mondiale, Institutions européennes) et aux accords internationaux. De plus, la résolution dénonce « la dictature de la dette » inventée de toute pièce et imposée par le pacte de stabilité et exige le retour à la souveraineté fiscale, tout en appelant à la lutte contre l'optimisation et la fraude fiscale en y mettant fin par une régulation mondiale.

FO se doit de combattre ces politiques économiques mortifères et porter ses revendications sur un changement de modèle. Il faut remettre la finance à sa place et considérer que la variable d'ajustement de l'économie n'est pas la masse salariale mais la rémunération des capitaux.

Service public et fonction publique

Le désengagement de l'État se traduit par des transferts de missions publiques au secteur privé ou associatif, ou des agences et divers GIP que FO condamne. Sont dénoncées aussi les politiques de simplification administrative, de dématérialisation généralisée. FO réclame, par ailleurs, la remise en place d'un service public des télécommunications. Elle est opposée à la fusion des Régions et des communes qui éloigne la puissance publique des citoyens. Elle met en parallèle la réforme territoriale et la réforme du droit du travail qui amènent les mêmes effets de remise en cause des normes nationales. Il s'agit d'une « *attaque d'une ampleur inégalée et potentiellement destructrice de la République* ».

Europe

Dans la continuité de sa critique du libéralisme, FO refuse l'Europe des marchés et exige celle de l'industrie et de l'emploi. Elle condamne les privatisations, la politique budgétaire déléguée à la BCE et réclame la remise à plat du projet européen. FO veut des politiques publiques volontaristes qui « *défendent l'emploi d'aujourd'hui et celui de demain* » avec des grands projets publics européens ou de coopération internationale. Le congrès demande la mise en œuvre au niveau international et européen d'un cadre contraignant et normatif sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Dénonçant le recours aux travailleurs détachés, FO demande l'égalité de traitement entre les travailleurs.

Entreprises

Le capitalisme financiarisé et la mondialisation dérégulée qui « *ont fait du moins disant social un des facteurs clé de l'avantage comparatif entre les économies* » ont transformé le travail et l'entreprise. Déréglementation du travail, précarité, sous-traitance, nouvelles organisations du travail ont été les principaux instruments d'un dumping social généralisé destructeur des emplois, des conquêtes sociales et porteur d'une grande violence sociale. Très réservée sur la RSE, FO s'y oppose quand elle vise à des opérations de communication et d'autorégulation au détriment des lois et de la négociation collective. Enfin, FO est contre une définition de l'entreprise qui la considérerait comme une communauté d'intérêt entre l'employeur et les salariés.

Enfin dans le domaine économique, FO s'insurge contre les « montants colossaux » d'aides publiques aux entreprises (137 milliards en 2017).

Mutations technologiques

Les évolutions technologiques et notamment la transition numérique modifient les conditions d'emploi et de travail sans que soit pris en compte le facteur humain. Ainsi, les délais de production se raccourcissent, les rythmes de travail s'accroissent, les changements d'organisation du travail sont permanents. Tout cela provoque de la souffrance au travail et des risques psychosociaux. FO dénonce le partage de plus en plus ténu entre le travail et la vie personnelle, et la généralisation du travail du dimanche.

Protection sociale et retraite

Rappelant les grands principes de la sécurité sociale issus du Conseil national de la résistance, FO remet en cause toutes les attaques contre la sécu depuis 30 ans. Le remplacement des cotisations salariales par la CSG va encore aggraver la situation.

C'est un véritable hold-up où le budget de la Sécu devient la variable d'ajustement de celui de l'État. Pour FO nous basculons en fait vers un système assurantiel individualisé et privé. Quant aux retraites, FO conteste toutes les réformes depuis 20 ans et considère que seule l'augmentation des cotisations est efficace pour garantir à terme les retraites. FO demande l'arrêt du gel des retraites et le retour à leur indexation sur les salaires. Elle condamne l'augmentation de la CSG de 1,7 %. Enfin, s'agissant de la future réforme, FO annonce qu'elle s'opposera à la mise en place d'un régime unique (maintien de tous les régimes existants) et refusera la retraite par points ou par compte notionnel.

Droit syndical, représentativité

Même si la résolution admet que le positionnement de FO a permis de sauver la négociation de branche, le congrès condamne en bloc les ordonnances Travail et plus particulièrement la fusion des instances, la disparition des CHSCT, le référendum d'entreprise ou la possibilité de mettre en place le conseil d'entreprise. Cette loi remet en cause la légitimité du mandat syndical, limite la liberté de désignation des délégués syndicaux. Elle montre une nouvelle défiance vis-à-vis des syndicats, permet leur contournement et en cela va à l'encontre de la loi de 1884. Même opposition au projet de transformation des CAP dans la fonction publique « *une véritable menace pour le statut général et les statuts particuliers et l'avenir des syndicats nationaux* ».

FO réaffirme son opposition à la loi sur la représentativité et demande toujours son abrogation. « *La loi sur la représentativité a constitué un tournant majeur dans l'histoire du syndicalisme français et a modifié en profondeur l'équilibre des forces dans l'entreprise, notamment en mettant fin à la présomption irréfragable de représentativité érigée en 1948 et en faisant de l'entreprise le centre névralgique du nouveau système* ».

Elle constate les attaques contre le paritarisme alors qu'il devrait être maintenu et renforcé dans tous les domaines (sécurité sociale, chômage, formation professionnelle, logement, retraite).

Enfin, les partenaires sociaux doivent pouvoir négocier librement sans intrusion ou injonction du gouvernement. Nul besoin du gouvernement ou de grandes messes incluant d'autres acteurs pour définir leur agenda social.

En fait, FO rejette tous les textes qui, ces dernières années, ont tenté d'organiser le dialogue social. « *L'objet prioritaire de ces lois était bel et bien de restreindre la liberté syndicale et rechercher des interlocuteurs privilégiés et de valoriser le syndicalisme d'accompagnement* ».

FO, une organisation qui défend les valeurs de la République : Liberté, égalité, fraternité, laïcité

Attachée aux valeurs républicaines, FO défend la liberté syndicale, réprovoque la répression antisyndicale et demande le retrait de la loi sur la sécurité des affaires. Elle proteste aussi contre les restrictions des libertés « *sous prétexte d'attentats* », revendique une politique volontariste de lutte contre les atteintes au droit syndical et la valorisation des parcours syndicaux. Par ailleurs FO défend le droit de grève auquel elle « *ne renonce nullement quand la discussion a échoué* ». Au passage, FO précise sa doctrine en matière d'action commune avec les autres organisations syndicales : Ce n'est « *pas une fin en soi mais un moyen d'accroître le rapport de force quand les conditions sont réunies sur des bases claires* ».

FO se considère avant tout comme une organisation garante des intérêts matériels et moraux des travailleurs, chômeurs et retraités et non de l'intérêt général qui demeure du ressort des gouvernements et des parlementaires. L'indépendance syndicale lui interdit toute consigne de vote aux élections politiques. Elle ne veut pas être un rouage institutionnel de cogestion et de co-législation.

Au nom de l'indépendance à tous les niveaux, FO défend son maillage territorial avec la primauté des UD et leurs UL sur les coordinations régionales. Sans craindre la contradiction, elle revendique la mise à disposition gratuite des locaux syndicaux et des bourses du travail.

Au-delà de la défense des libertés syndicales, FO se veut être au service de l'égalité et défend une notion très stricte de la laïcité. Par exemple, dans l'éducation, pas de financement public pour l'enseignement privé. Les politiques d'austérité font le lit des communautarismes, des extrémismes politiques, idéologiques et religieux. Enfin, la laïcité s'inscrit dans un cadre légal qui ne peut être organisé ou contrôlé au niveau de l'entreprise. FO se veut aussi une organisation internationaliste luttant contre les discriminations, le racisme et la xénophobie. Elle considère l'immigration choisie comme le pillage des pays en voie de développement.

Se former, se développer

Dans sa partie finale consacrée à l'interne, le Congrès met l'accent sur l'importance de la formation syndicale, appelle à faire du développement une priorité notamment en direction des femmes et des jeunes. Il propose de faire de nouvelles implantations, de se mobiliser pour les prochaines élections professionnelles afin d'améliorer sa représentativité.

Après avoir apporté son soutien aux luttes actuelles, la résolution appelle à une mobilisation interprofessionnelle pouvant aller jusqu'à la grève compte-tenu de la gravité de la situation. Le texte se termine par trois mots en forme de slogan : « *Résister, revendiquer, reconquérir !* »

La résolution est complétée par une résolution sociale et une autre sur la protection sociale qui reprennent les revendications de FO.

Le sentiment général qui ressort à la lecture de ces textes c'est une sorte de nostalgie de la période d'après-guerre du genre « *c'était mieux avant* ». Les revendications affichées qui demandent souvent l'abrogation de lois parfois anciennes ou le retour à des réglementations aujourd'hui disparues font peu de cas de la réalité et paraissent pour le moins « *hors sol* ». Elles sont tellement inatteignables que, d'une certaine façon, le texte voté à une large majorité laisse le champ libre à la direction de la confédération pour diriger l'organisation à sa guise.

Source

- Résolution générale – Congrès de Lille 2018 : <https://www.force-ouvriere.fr/resolution-generale-congres-de-lille-avril-2018>

Relations professionnelles et négociations d'entreprise : un panorama contrasté

mercredi 13 juin 2018

Au sein des entreprises, petites ou grandes, comment les salariés sont-ils informés ou consultés par leurs directions ? Comment leurs salaires, leurs horaires, leurs conditions de travail et de santé sont-ils décidés ? Quels sont les moyens dont disposent réellement élus du personnel et délégués syndicaux pour exercer leurs mandats ? Comment vivent-ils au quotidien ces relations sociales ? À l'heure où vont bientôt s'appliquer les nouvelles règles issues des ordonnances, l'enquête de la DARES tombe à pic.

Une enquête réalisée tous les 6 ans

L'enquête statistique « Relations professionnelles et négociations d'entreprise », réalisée tous les six ans depuis 1993 par la DARES (ministère du Travail), permet de présenter les évolutions récentes en comparant ces résultats à l'édition précédente de 2011. L'objectif, à travers

l'enquête REPONSE, est d'interroger les acteurs des relations sociales dans les établissements, afin de comprendre la dynamique des relations professionnelles et du dialogue social existants entre les directions des entreprises, les représentants du personnel et les salariés.

Le champ couvert

Le champ économique couvert par l'enquête est celui des établissements des secteurs marchand et associatif (hors agriculture) comptant au moins 11 salariés, établis en France métropolitaine. L'unité d'enquête est l'établissement au sens de l'Insee, c'est-à-dire l'unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'enquête a été menée auprès de 4 000 établissements représentatifs du secteur privé et de 20 000 salariés. Elle a été réalisée de janvier à juin 2017, avant les ordonnances du 22 septembre 2017 qui réforment en profondeur le cadre du dialogue social.

Tous les acteurs de l'entreprise sont interrogés

Comme les précédentes éditions, l'enquête comporte trois volets :

- Un entretien en face-à-face avec un représentant de la direction de l'établissement, mené par un enquêteur habilité ;
- Un entretien en face-à-face avec un représentant du personnel de l'établissement, mené par un autre enquêteur habilité, différent de celui qui a interrogé le représentant de la direction ;
- Une enquête postale auprès de salariés, tirés au sort parmi les salariés de l'ensemble des établissements contactés pour participer à l'enquête. Ces salariés ont la possibilité de répondre de manière confidentielle sur un site web sécurisé.

Les principaux enseignements

- En 2017, 67 % des établissements de 11 salariés ou plus des secteurs marchand et associatif sont couverts par une instance représentative du personnel, et 37 % par au moins un délégué syndical.
- Dans les établissements non couverts par des instances représentatives, la première raison citée pour expliquer cette situation est la carence de candidatures aux élections professionnelles.
- Les regroupements d'instances sont courants pour une proportion significative d'établissements de moins de 300 salariés, mais ils le sont beaucoup moins pour des établissements de plus grande taille.
- Ces dernières années, les relations professionnelles dans les établissements se caractérisent par une moindre implication des salariés. Par exemple, 63 % d'entre eux affirment avoir voté à des élections de représentant du personnel lors des trois dernières années. Cette proportion est en baisse de 6 points par rapport à 2011.
- Dans le même temps, on constate une baisse de la conflictualité. La proportion de salariés ayant participé à un arrêt de travail (grève, débrayage, etc.) et la proportion de ceux ayant participé à une autre forme d'action collective (rassemblement, manifestation, pétition, etc.) au cours des trois années précédant l'enquête sont également inférieures en 2017 à ce qu'elles étaient en 2011.
- Le repli de la conflictualité et l'apaisement du climat social s'expliquent peut-être, en partie, pour la DARES, par un environnement économique plus stable et des changements organisationnels moins importants au milieu des années 2010 qu'à la fin des années 2000. Certaines contraintes psychosociales et les tensions au travail ont également baissé.
- La négociation collective reste très marquée par les obligations légales. Cependant, un dialogue social au-delà des obligations formelles a souvent pu s'organiser, notamment pour discuter de l'organisation et des conditions de travail.

Comment les salariés vivent ces relations sociales ?

Une majorité de salariés considère pouvoir participer aux décisions concernant leurs conditions de travail. Le dialogue social entre l'employeur et les salariés ne se résume pas à la négociation collective, mais peut prendre d'autres formes moins contraintes de discussion entre l'employeur et des représentants du personnel, ou même des discussions entre l'employeur et des groupes de salariés non élus et non désignés par des syndicats. En 2016, de telles discussions ont eu lieu dans 82 % des établissements.

L'absence de représentant du personnel n'apparaît pas comme un frein majeur à la tenue de ces discussions puisque, dans 71 % des établissements où aucun représentant du personnel n'est présent, le représentant de la direction a déclaré au moins un thème de discussion sur l'année 2016. Les thèmes les plus fréquemment traités sont relatifs à la durée et à l'organisation du temps de travail (durée, horaires, calendriers, plannings), au climat des relations de travail (tensions individuelles ou collectives), ainsi qu'aux conditions de travail (santé, sécurité, pénibilité). Ce dernier sujet est le plus fréquemment traité dans les discussions lorsqu'un représentant du personnel est présent dans l'établissement.

Au total, 53 % des salariés sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les salariés de leur établissement ont la possibilité de participer aux décisions concernant les conditions de travail et les risques professionnels. À l'opposé, seulement 20 % des salariés interrogés affirment que les salariés de leur établissement ont la possibilité de participer aux décisions concernant la politique salariale (salaires, primes, augmentations, etc.), malgré le fait que les salaires constituent le thème majeur de la négociation collective.

En conclusion, la DARES entreprend désormais des analyses de ces données pour les mettre en relation avec les transformations du tissu productif, du marché du travail, de la concentration financière des entreprises et des évolutions dans les modes de gestion des ressources humaines. Affaire à suivre.

Source

- <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-015.pdf>

Remettre l'entreprise au travail

par Olivier Favereau, Propos recueillis par Jean-Louis Dayan - 10 Juin 2018

Metis se fait l'écho des discussions qui, un peu en sourdine, accompagnent le projet de loi Pacte et portent sur la fonction de l'entreprise dans la société. Depuis de nombreuses années des travaux se déroulent autour de cette question. Olivier Favereau, professeur émérite à l'université Paris Nanterre et co-directeur du département Économie, Homme, Société au Collège des Bernardins, en est l'un des porteurs.

Vous avez cosigné le 12 mai dernier dans *Le Monde* une tribune appelant à rendre, dans toute l'Union européenne, leur juste place aux salariés dans l'entreprise. Elle a reçu à ce jour plus de 470 signatures de parlementaires, syndicalistes et chercheurs à travers 31 pays. Pouvez-vous revenir pour *Metis* sur sa genèse et ses propositions ?

A l'origine se trouve une recherche collective entamée dès 2009 au Collège des Bernardins, en réponse à un appel d'offres sur le thème « Propriété et responsabilité ». Tout est parti du constat du juriste et avocat [Jean-Philippe Robé](#), véritable révélation pour beaucoup d'économistes : personne n'est propriétaire de l'entreprise. Celle-ci est une réalité économique, aux limites incertaines, mais pas une catégorie juridique, à la différence de la « société », dotée de la personnalité juridique. L'idée reçue selon laquelle

« les actionnaires sont propriétaires de l'entreprise », qui sous-tend le modèle de la « suprématie actionnariale » est dépourvue de tout fondement juridique. Les actionnaires ne sont propriétaires que des actions de leur société (à laquelle les salariés ne sont pas parties) ; ils ne constituent en revanche qu'un sous-ensemble de l'entreprise. Dit autrement, et en forçant le trait, le droit ignore l'entreprise pour ne connaître que la société ; l'économie ignore la société et ne connaît que l'entreprise.

Comment accepter - véritable scandale démocratique - que l'entreprise soit gouvernée par une seule partie prenante, sans que les autres aient leur mot à dire ? Telle est la question qui a réuni neuf années durant (triennal à l'origine, notre programme a été reconduit deux fois) une équipe d'une cinquantaine de chercheurs et d'experts en économie, droit, gestion, sociologie et science politique. Chemin faisant, notre réflexion a rencontré d'une part celle d'autres avocats d'affaires (comme Daniel Hurstel ou Patrick d'Humières), attachés à réécrire la définition de la société dans le Code civil, d'autre part celle, multi-dimensionnelle, des promoteurs de la RSE. Nous avons enfin été « rattrapés » par l'actualité, quand Emmanuel Macron a parlé en décembre dernier de revoir la conception de l'entreprise, après avoir été bien déçus que les ordonnances travail n'aient rien prévu en faveur d'une « [codétermination à la française](#) », prônée par exemple par Jean-Louis Beffa et Christophe Clerc, ou encore par Laurent Berger pour la CFDT. D'où l'appel européen, dont [le texte](#) figure sur le site de son auteur principal, Christophe Clerc, repris dans *Le Monde* du 12 mai, et toujours ouvert à la signature. Partant du constat que le modèle de la « suprématie actionnariale » est largement minoritaire en Europe - c'est au contraire la représentation du personnel dans les conseils d'administration qui est la règle dans 18 États membres sur 28 - il appelle à la constitution d'un modèle européen de codétermination pour remettre les salariés au cœur de l'Union européenne.

C'est du moins sa proposition principale, mais il y en a d'autres, et d'abord le « devoir de vigilance ». Un premier pas a été franchi à la toute fin du précédent quinquennat avec la loi du 27 mars 2017, d'origine parlementaire (le rapporteur en était Dominique Potier, aujourd'hui député Nouvelle Gauche), après le terrible accident industriel du Rana Plaza au Bangladesh en 2013 (1 135 morts), où des entreprises occidentales (en France, Carrefour, Auchan, etc.) se sont trouvées mises en cause en tant que donneuses d'ordre des sous-traitants impliqués. La responsabilité présumée de l'entreprise du fait de ses sous-traitants ou de ses filiales a fait ainsi son entrée dans le droit français, en dépit de l'hostilité résolue du Medef, et de Bercy. À l'entreprise désormais de prouver en cas de dommage qu'elle a rempli son devoir de vigilance vis-à-vis de ses sous-traitants ou de ses filiales. Cette loi sert d'exemple aujourd'hui dans les enceintes de l'ONU et de l'UE pour l'étendre à l'ensemble des États.

À la co-détermination et à la vigilance, notre appel ajoute trois propositions :

- Choisir l'économie réelle : à l'encontre du principe posé, au nom de la liberté d'installation, par l'arrêt Polbud (ou « boîte aux lettres ») de la Cour de Justice de l'Union européenne, une entreprise ne devrait être autorisée à s'enregistrer que dans l'Etat membre où elle exerce de réelles activités, et payer ses impôts là où elle produit effectivement de la valeur ajoutée.
- Installer une autorité indépendante chargée des relations de travail en Europe, à l'instar des autorités qui opèrent déjà en matière de régulation des marchés financiers, de concurrence ou de télécommunications.
- Reprendre le contrôle des normes comptables, aujourd'hui déléguées à un organisme international privé, pour y intégrer des critères sociaux et environnementaux venant contrebalancer ceux de la seule valeur actionnariale.

Pour revenir à la co-détermination, nous demandons qu'une proportion significative (au moins un tiers) de représentants salariés aux conseils d'administration des sociétés devienne la norme en Europe, dans le respect des traditions nationales. Alors que [le projet de loi PACTE](#) s'annonce à cet égard très en retrait, nos travaux aux Bernardins ont servi à alimenter une proposition de loi (du groupe Nouvelle gauche, avec Dominique Potier, comme rapporteur) visant à rapprocher la France de la norme européenne : 2 administrateurs salariés dans les entreprises d'au moins 500 salariés, 33 % au-dessus de 1 000 salariés, 50 % au-dessus de 5 000 (contre seulement 2 administrateurs aujourd'hui à partir de 1 000 salariés). Loin d'une révolution, ce serait plutôt un retour à l'origine du projet européen : la question du modèle d'entreprise a été largement débattue entre les grands pays fondateurs de la CEE dans les années 1970, avec cette idée profonde que le principe de concurrence libre et non faussée appelait en complément un principe de coopération, dans les entreprises, avec la participation des salariés aux décisions. Ainsi l'Europe a été le siège d'un affrontement entre deux conceptions de l'entreprise, incarnant l'une l'esprit européen, avec la généralisation de la codétermination, l'autre le modèle anglo-américain, avec la « valeur actionnariale ». Avec les années 1980 (Thatcher et Reagan), on sait ce qu'il advint. Et le partage du pouvoir entre travail et capital est devenu la composante refoulée du projet européen. Puisqu'aujourd'hui l'Europe va mal, l'heure n'est-elle pas venue de réécrire l'histoire, là où elle s'était interrompue ?

Dans votre livre [Entreprises, la grande déformation](#), publié en 2014, vous dressiez déjà un constat très sévère des effets de la financiarisation sur le travail et les relations sociales en entreprise.

J'y ai repris les premières conclusions du travail entamé en 2009 au Collège des Bernardins. Si l'entreprise n'est pas la propriété des actionnaires, alors la théorie de la financiarisation n'a plus ce fondement normatif inattaquable qu'est le respect (par les managers - et les salariés) du droit de propriété (des actionnaires) comme l'avait posé Milton Friedman dès 1970, dans un article célèbre du *New York Times Magazine*. J'ai repris, prolongé et développé ces conclusions critiques, sur un mode plus personnel, dans le [rapport rédigé à la demande de l'OIT](#) en 2016 sur l'impact de la financiarisation sur les entreprises et les relations de travail. J'y montre que le modèle néo-libéral repose sur deux conventions également toxiques : bien sûr celle qui fait des actionnaires les propriétaires de l'entreprise, mais aussi celle qui généralise le gouvernement par les nombres (selon l'excellente formule d'Alain Supiot). Cette dernière se retrouve jusque dans le monde académique avec un classement mondial des revues d'économie qui relègue au dernier rang les travaux dit « hétérodoxes ». Au total ce modèle néo-libéral repose sur une logique d'ensemble, que nous ne sommes pas près de renverser. Il suffit de se souvenir du « mon ennemi c'est la finance » de François Hollande candidat, et de ce qu'il en est résulté dès la 1ère loi dite de séparation bancaire. Alors qu'Emmanuel Macron semble porteur d'une culture philosophique et politique personnelle, il est triste de constater qu'en économie il campe, comme son entourage, sur une ligne néo-libérale d'un classicisme sans originalité. La situation est-elle pour autant désespérée ? Je suis convaincu que la question de l'entreprise est le talon d'Achille de la pensée économique orthodoxe : on aura remarqué que ses tenants, si éloquents quand il s'agit de réformer le marché du travail, n'ont rien à dire sur la réforme de l'entreprise. Quand une théorie ne se défend qu'en évitant de parler des sujets qui fâchent, je ne sais pas si le déclin est proche, mais clairement le pic d'influence est passé.

Vous appelez à refonder l'entreprise en réarticulant contrat de société et contrat de travail, à travers d'une part, la co-détermination, pour toutes les sociétés, et d'autre part, la possibilité, pour chacune, de se définir une mission. Mais le capitalisme de plateforme (l'ubérisation) n'est-il pas en train de battre en brèche la notion même d'entreprise ?

Les plateformes réactualisent en effet la vision néo-libérale de l'entreprise, « nœud de contrats », passés par le centre avec les fournisseurs, les clients, les sous-traitants, les travailleurs... Notre effort de reconstruction arrive-t-il trop tard ? Cette question est légitime, et on ne peut se satisfaire du constat que ce n'est tout de même pas - et de loin - la forme d'entreprise la plus répandue. En revanche c'est, nous disent certains, la forme la plus « chic ». Partons donc de là. Sur l'impression de nouveauté et d'attractivité,

il est bon de relire l'excellent livre de Michel Albert, [Capitalisme Contre capitalisme](#) (1991), où il distinguait le modèle d'entreprise néo-américain du modèle « rhénan ». Il jugeait ce dernier supérieur sur presque tous les plans, mais pensait que le modèle anglo-saxon l'emporterait parce qu'il était - selon ses propres termes - beaucoup plus « sexy ». Il était dans l'air du temps. Pourtant, en Europe, ce sont les pays du modèle rhénan qui tirent le mieux leur épingle du jeu, en matière de compétitivité. Voilà qui relativise la menace de « ringardisation » par les plateformes. Mais c'est encore une position défensive. On peut passer à l'offensive, en mobilisant les deux problèmes fondamentaux de l'entreprise capitaliste, mis en lumière par les travaux des Bernardins. Comment les plateformes les résolvent-elles les problèmes et que valent leurs solutions ?

Le premier problème est le déni de démocratie, lié à l'écart entre la société et l'entreprise. Les plateformes le résolvent en l'aggravant. Une part essentielle de leur profitabilité vient de ce que leur centre transforme le plus possible les relations intra organisationnelles en relations marchandes, notamment en remplaçant les salariés par des travailleurs indépendants ou des auto-entrepreneurs. Avant de s'extasier sur ce recul du salariat, faisons un peu d'histoire : jusqu'aux années 1910/1920, les salariés ne faisaient pas vraiment partie de l'entreprise. Propriétaire des équipements, le patron sous-traitait entièrement la gestion du travail à ses contremaîtres. Il leur allouait une enveloppe budgétaire, à charge pour eux de recruter et rémunérer la force de travail pour assurer la production convenue avec le patron. C'est pour répondre aux abus engendrés par ce système (appelé *drive system* dans le monde anglo-saxon) et aux conflits violents qui s'annonçaient après la 1^{ère} guerre mondiale, que la relation d'emploi salarié s'est déplacée de la personne physique du contremaître vers la personne morale de la société - paradoxalement le rapprochement entre le contrat de société (1867 en France) et le contrat de travail (comme relation d'autorité, selon l'arrêt Bardou de la Cour de Cassation, en... 1931) a permis aux salariés de rentrer enfin dans l'entreprise. Dans cette histoire, la codétermination ferait un pas de plus, pour faire rentrer les salariés... dans la société. Par comparaison, les plateformes tendent à faire faire aux salariés le trajet inverse. Leur modernité est peut-être technologique, mais institutionnellement, elle est régressive.

Le second problème a trait à la nature profonde de l'entreprise, cette institution qui a émergé dans le dernier tiers du XIX^e siècle, comme un dispositif de création collective, qui requiert la coopération, la coordination et l'imbrication de multiples innovations, des plus spectaculaires aux plus discrètes - bref ce qu'on appelle l'organisation du travail. D'où la question : comment s'effectuent et où se situent, au sein des plateformes, l'apprentissage organisationnel et la capacité d'innovation ? D'abord on peut observer que les plates-formes, opèrent dans les services les plus classiques (hôtellerie, transport, distribution). Ensuite, si capacité créatrice il y a, elle a été rapatriée au centre et consiste surtout en la mise au point de logiciels performants ; autant dire que l'on retrouve une forme extrême de la séparation conception/exécution caractéristique du taylorisme. Cette modernité réactive une division du travail rétrograde, seulement dissimulée sous une rhétorique de l'indépendance ou de l'autonomie des exécutants. Ce qui nous ramène au point précédent.

On peut donc penser que la suite va se jouer sur la distinction juridique entre travail salarié et travail indépendant. Si les travailleurs des plateformes (re) deviennent des salariés, ce qu'un certain nombre de décisions judiciaires semblent annoncer en Europe comme aux États-Unis, le système des plateformes va rentrer dans le peloton, après une échappée, spectaculaire si l'on veut, mais artificielle : du dopage institutionnel, en somme.

Martin Richer a récemment publié dans *Metis* un article où il affirme que « [ce n'est pas l'entreprise qu'il faut libérer, mais le travail](#) ». Il ne s'agirait pas tant de démocratiser la gouvernance de l'entreprise que les relations de travail, au plus près de l'activité des salariés. Faites-vous votre point de vue ?

Je suis entièrement d'accord avec sa formule-choc, que je lui emprunterai désormais. Mais avant de la commenter, je voudrais rappeler une autre formule de Martin Richer, qui a apporté une contribution très précieuse à « Bernardins 3 » (troisième tranche triennale des travaux du groupe) : les salariés, plus qu'une partie prenante, sont une partie *constituante* de l'entreprise. Nous sommes nombreux à être gênés par un usage extensif de la notion de parties prenantes, qui alimente un discours, sans prise sur le système de pouvoirs existant. C'est pourquoi cette formulation a le grand mérite de réinsérer de la différence dans une catégorisation qui l'excluait dangereusement. Et la codétermination découle naturellement de cette formulation. L'entreprise est d'abord un collectif associant du travail et du capital en vue de créer et d'innover (lequel doit, dans un second temps, se poser la question de sa relation commune avec les autres parties prenantes), et la co-détermination paritaire est la traduction de cette évidence. Il est intéressant d'évoquer ici le principe allemand d'une voix prépondérante du capital en cas de vote partagé : dans les faits son usage est rarissime, car si un dirigeant prétend faire prévaloir unilatéralement le point de vue des actionnaires, il se « brûle ».

Revenons maintenant à la formule de Martin Richer sur le travail. L'objet de la co-détermination est justement de réhabiliter le travail et de le remettre à sa juste place dans l'entreprise, conçue comme un collectif créateur. Or ce ne sont pas les actionnaires qui créent - au mieux ils rendent possible la création par d'autres, dont c'est la tâche quotidienne. C'est le sens de la phrase que j'ai placée en exergue de mon rapport pour l'OIT : « Remettre l'entreprise au travail ». Il ne s'agit pas de dupliquer le modèle de la démocratie politique pour la gouvernance des entreprises. On connaît la thèse d'Isabelle Ferreras en faveur d'un « bicaméralisme » où actionnaires et salariés seraient représentés en deux collèges distincts. A long terme, elle a sans doute raison. Mais le plus urgent (et le plus opérationnel) est d'étendre l'exigence démocratique au pouvoir *exécutif*, donc à la prise de décision, dans les entreprises, en permettant aux salariés d'y participer, *en tant que salariés*. Surtout en cette époque où l'on attend d'eux non une prestation prédéterminée, mais une contribution personnelle à une création collective. C'est tout cela que suggère, avec une belle concision, la formule de Martin Richer.

Le récent [rapport](#) remis par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard aux ministres de l'Économie, de la Transition écologique et du Travail multiplie les propositions pour « réconcilier gouvernance d'entreprise et intérêt collectif ». Va-t-il dans le bon sens ?

C'est un rapport d'une grande honnêteté, appuyé sur un effort d'analyse et une qualité de réflexion rares dans ce genre de production. Aux Bernardins nous le trouvons néanmoins trop prudent : il est favorable à la co-détermination, mais s'y dirige avec une lenteur de sénateur. Dans son [rapport de 2012 sur la compétitivité française](#), Louis Gallois donnait déjà priorité à une co-détermination à 33 % ; pourquoi faudrait-il être plus prudents en 2018 qu'en 2012 ? Je ne vois pas d'autre explication que la double hostilité idéologique du Medef et de Bercy à cette idée, maintenant qu'elle menace de se concrétiser.

Le meilleur symbole de ce rapport me paraît être ce qu'il propose pour réformer le fameux article 1833 du Code civil, qui dispose que toute société doit « être constituée dans l'intérêt commun des associés ». De fait, la Cour de cassation s'est toujours refusée à interpréter cet article comme réduisant « l'intérêt social » au seul intérêt des « associés », c'est-à-dire des actionnaires. Il reste que la formulation est embarrassante et que les dirigeants restent soumis au contrôle principal ou exclusif des actionnaires. Que faire ? Il est instructif de comparer ici la recommandation Notat-Senard et la proposition de loi Potier que j'évoquais en début d'entretien. La première apparaît nettement en retrait. Elle propose certes de compléter l'article 1833 par les termes : « La société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». Énoncé sobre et élégant,

qui interdirait définitivement toute assimilation de principe entre intérêt social et intérêt des actionnaires, et qui, en outre, légitimerait définitivement la RSE. Ce n'est pas rien, mais la formulation défendue par Dominique Potier va plus loin, et doublement. Avec les mots : « La société est gérée conformément à l'intérêt de l'entreprise, en tenant compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de son activité », elle entend faire rentrer l'entreprise dans le droit ; mais aussi faire peser sur ses dirigeants une obligation non de moyens (« en considérant les enjeux... »), mais de *résultats* (« en tenant compte des enjeux... »). Nuance de poids.

Le pire est que nous ne sommes même pas sûrs que le projet de loi PACTE reprendra - dans sa partie statut et gouvernement de l'entreprise - l'intégralité du Rapport Notat/Senard... L'inverse est même plus probable. Au total, alors que le débat politique et académique en France représentait l'espoir d'un grand pas en avant, dans la réflexion de fond de la Nation autour de ses entreprises, la modification du droit des sociétés qui se profile à l'horizon risque fort de n'être qu'un tout petit pas craintif hors de « l'Ancien Monde ».

Heureusement l'Europe peut changer la donne. D'où l'appel européen, par lequel nous avons commencé.

Pour en savoir plus :

- [Appel européen - Entreprise et travail - Pour une nouvelle voie européenne](#)

- [Entreprises, la grande déformation](#), Olivier Favereau, Ed. Parole et Silence, mai 2014

- « [L'impact de la financiarisation de l'économie sur les entreprises et plus particulièrement sur les relations de travail](#) », rapport d'Olivier Favereau pour l'OIT, septembre 2016

- [Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises](#) (PACTE)

- « [L'entreprise, objet d'intérêt collectif, rapport aux ministres de transition écologique, de la justice, de l'économie et des finances et du travail](#) », Nicole Notat et Jean-Dominique Senard, mars 2018

Formation professionnelle et apprentissage : le choix libéral

par André Gauron - 10 Juin 2018

Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » se discute en ce moment. Il devrait contenir des dispositions en matière de formation, d'assurance-chômage et d'apprentissage qui sécurisent les parcours professionnels. En somme, de la sécurité après la flexibilité : il faudra plusieurs années pour que le policy mix ainsi visé montre ses vertus. Mais il est déjà révélateur de s'interroger sur les concepts à l'œuvre. Pour André Gauron, La France loue le modèle allemand, mais imite le modèle anglais.

La formation est la reine des compétences. Pourtant depuis des décennies, formation initiale et formation continue sont à la traîne. Certes, les réformes se succèdent, mais elles courent plus derrière la demande sociale et économique qu'elles ne les devancent. Les retards économiques, et en premier lieu la désindustrialisation massive qu'a connue l'économie française au cours du dernier quart de siècle, en sont la conséquence. Au début de ce siècle, près du quart de la population active avait, au mieux, le brevet des écoles et plus de la moitié, au mieux, un CAP ou un BEP. À la sortie du système scolaire, un enfant sur six n'avait aucun diplôme (au maximum le brevet des écoles), deux sur six un CAP ou BEP et un quart s'était arrêté au bac. En dépit des annonces gouvernementales, des accords interprofessionnels et des réformes qui ont suivi, la formation professionnelle continue n'est jamais parvenue à combler ce déficit initial. Les actifs moins formés ont été progressivement dépassés par les évolutions technologiques, bousculés par une concurrence par l'innovation et la montée en gamme qui a mis à terre nombre d'entreprises. Ils sont venus grossir le rang des chômeurs et constituent le gros des effectifs de ceux de longue durée. Au lieu de miser sur la formation, de changer l'école (pour accompagner l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac) et la formation continue, la France s'est engagée dans une course - qui semble sans fin - à la baisse des coûts salariaux, via notamment les exonérations de cotisations sociales. Le choix purement libéral de la nouvelle réforme, qui va de pair avec une reprise en main et une nouvelle définition du rôle de l'État, peut-il changer la donne ?

Entre le collectif et l'individuel

La philosophie qui sous-tend l'organisation de la formation professionnelle en France a toujours été écartelée entre deux conceptions : le collectif et l'individuel ; son intégration dans les processus de production de l'entreprise ou sa totale indépendance à l'égard de l'entreprise ; le modèle d'apprentissage allemand ou le modèle de responsabilité anglais ? Comme souvent en matière sociale, la France loue le modèle allemand, mais imite le modèle anglais. Il n'en a pas toujours été ainsi. Si les entreprises françaises n'ont jamais été aussi loin que le système d'apprentissage allemand, elles ont longtemps eu leurs propres écoles, notamment dans l'industrie mécanique et métallurgique, qui formaient la maîtrise et les ouvriers qualifiés et dont les qualifications étaient reconnues dans les conventions collectives. Les années soixante ont vu une rupture et amorcé un détachement progressif des entreprises de leur implication dans les formations en entreprise. La loi Delors visait à compenser le déficit de compétences des ouvriers de l'époque, qui dans leur grande majorité n'avaient connu que l'école primaire (pour une minorité l'apprentissage) et qui arrivaient sur le marché du travail sans formation professionnelle. L'obligation de dépense imposée par la loi a favorisé en partie le développement de la formation continue liée au besoin des entreprises, mais elle a aussi eu pour contrepartie de renvoyer la formation professionnelle initiale vers l'éducation nationale et les centres de formation d'apprentis.

Fondée sur un accord interprofessionnel qui fera date (mais ne prévoyait pas d'obligation financière à laquelle le patronat était viscéralement opposé), la loi Delors n'a pu éviter un double malentendu qui a durablement structuré la formation professionnelle en France. Côté Éducation nationale, plus elle s'investissait - d'une réforme à l'autre - dans la formation professionnelle initiale, plus elle contestait au patronat, au plan idéologique, tout droit de regard sur les formations alors même que des dispositifs étaient mis en place avec les commissions paritaires consultatives pour associer syndicats et patronat à l'élaboration des diplômes professionnels. Côté patronat, tout en participant à ces commissions, il n'a cessé de contester à l'Éducation nationale la capacité de ses formations à répondre à ses besoins et récusé toute idée de la moindre implication financière dans les formations initiales. Par ailleurs, l'apprentissage s'était replié sur les métiers de l'artisanat et le niveau CAP. Si aujourd'hui il est sorti de ce cadre et intéresse à nouveau l'industrie, c'est au bénéfice des formations supérieures et très peu des premiers niveaux de qualification.

Réforme de l'apprentissage ou des formations professionnelles initiales ?

La réforme ne touche en rien à cette question et ne cherche pas à remettre davantage de formation initiale dans les entreprises. Elle se concentre sur la gouvernance de l'apprentissage. Certes, celle-ci s'imposait. La complexité du système où interfère une multiplicité d'acteurs (ministère de l'Éducation nationale, ministère du Travail, régions, branches professionnelles, chambres consulaires... sans oublier les organismes collecteurs de la taxe) interdit toute définition et mise en œuvre possible d'une politique nationale d'apprentissage. Si l'hostilité mutuelle n'est plus ce qu'elle a été, elle a créé un climat qui perdure et dont le dernier avatar s'est manifesté dans la volonté du patronat « d'arracher » aux Régions l'ouverture des classes d'apprentissage. Alors que les Régions étaient engagées dans un processus, au combien difficile, de concertation avec les rectorats pour coordonner, à défaut de rapprocher, les formations des lycées professionnels de celles des

CFA, la victoire du patronat aboutit à un brutal retour en arrière avec une concurrence accrue avec les lycées. Le changement porte aussi sur le financement : les CFA seront désormais financés par les branches professionnelles au prorata du nombre de contrats signés et en fonction d'un barème national et non plus par le versement de la taxe d'apprentissage et d'une subvention d'équilibre des régions.

Ce qui est en cause ici ce n'est pas l'implication des entreprises dans la formation professionnelle, mais une logique libérale qui confie aux seules branches professionnelles le soin de définir ce qui est bon pour leurs entreprises, l'État étant garant de l'égalité de financement, contre la logique de développement que portent les régions et qu'elles soutenaient à travers leurs choix de financement. Le risque est d'abord celui d'un dépérissement de l'apprentissage notamment dans les zones rurales et sensibles et dans les formations où les organisations professionnelles sont faibles. Régions de France, estime ainsi que sur environ 1000 CFA, les deux tiers sont menacés et rien ne dit que l'industrie aura davantage recours à l'apprentissage. Le second risque est de former pour soi quand il faudrait former pour tous pour favoriser la mobilité professionnelle comme géographique, il est d'enfermer l'apprentissage dans des logiques de captation de compétences par les entreprises dominantes au sein des branches professionnelles quand le système allemand vise à l'inverse à assurer un maximum de circulation des salariés formés en apprentissage entre entreprises (donneurs d'ordre et sous-traitants), secteurs d'activité et régions.

Comment éviter les inégalités ?

La loi Delors n'a pas non plus permis d'éviter une autre dérive : que la formation (continue) aille en priorité aux plus formés et renforce les inégalités de la formation initiale. De fait, elle a deux fois plus bénéficié aux techniciens, ingénieurs et cadres qu'aux ouvriers et employés. En quarante ans, cette asymétrie ne s'est jamais démentie. Malgré un niveau scolaire plus élevé des jeunes générations par rapport à leurs aînés, les moins formés demeurent les parents pauvres de la formation continue. La responsabilité en incombe évidemment aux entreprises qui ne se sont pas donné les moyens de motiver les plus réticents ni de les accompagner, faute en général de monter en compétences. La formation continue a longtemps été vécue par les moins formés comme un « retour à l'école », que ceux qui avaient été en échec scolaire n'avaient pas envie de revivre. « Pour que les travailleurs éprouvent le désir d'acquérir des connaissances, écrivait Daniel Mothé au lendemain de la loi Delors, il est nécessaire qu'ils vivent dans un système où les connaissances puissent leur être utiles (...) En ce sens, la formation doit être intimement liée au processus de changement dans le système industriel et dans ses techniques ».

En créant une obligation de dépense minimale, la loi Delors a donné un élan global à la formation continue, mais elle n'a pas fixé de priorité ni permis d'orienter cette formation vers les moins formés et les moins qualifiés. Les entreprises, en majorité hostiles à cette obligation, y ont vu un impôt supplémentaire dont elles pouvaient s'exonérer par des actions de formation. Beaucoup ont fait le choix de l'impôt et délaissé la formation. L'un des points d'achoppement de la loi Delors aura été le plan de formation de l'entreprise. Le patronat s'est toujours opposé à ce qu'il puisse faire l'objet d'une quelconque négociation avec les syndicats. Tout au plus donne-t-il un avis non contraignant. Derrière ce refus se cache la question de l'évolution des compétences. Négocier le plan de formation n'a de sens que si cette négociation s'articule avec une évolution partagée des emplois et des compétences et donc du collectif de travail : quels investissements, pour quels objectifs, avec quels moyens ? C'est ce débat, courant en Allemagne, que le patronat français, sauf rares exceptions, rejette. Il estime que cela relève de sa seule responsabilité. L'introduction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) n'a pas fondamentalement changé les pratiques des entreprises.

Le plan de formation ouvre un droit collectif dont l'exercice est individuel à la différence des formations liées à l'adaptation au poste de travail introduite par Martine Aubry, alors ministre du Travail, dans le contrat de travail. Le salarié peut ou non s'en saisir et il le fera d'autant plus que le plan de formation intègre des formations de développement personnel. Le salarié peut aussi demander à bénéficier du Congé individuel de formation (CIF,) financé par une fraction de la cotisation patronale obligatoire (collectée depuis 1983 par les Fongecifs). À l'initiative exclusive du salarié, le CIF lui donne accès à des formations professionnelles qualifiantes susceptibles de préparer à des évolutions ou des reconversions professionnelles, mais sans aucune implication a priori de l'entreprise. Les travaux menés il y a quelques années avec le CNAM sur le devenir des salariés venus se former en CIF montraient que lorsque la formation du salarié ne s'inscrivait pas dans une démarche partagée avec l'entreprise, la probabilité qu'elle assure au candidat l'évolution de carrière souhaitée était faible.

L'impossibilité où le patronat met les syndicats d'intervenir sur le plan de formation au sein des entreprises a poussé gouvernements et partenaires sociaux à étendre les droits individuels puis à les déconnecter des entreprises. En mars 1999, la secrétaire d'État en charge de la Formation professionnelle, Nicole Péry, propose ainsi la « création d'un droit individuel à la formation (le DIF) transférable et garanti collectivement par des organes paritaires de mutualisation » (1). Toutefois, le DIF n'est créé qu'en 2003, suite à l'accord du 20 septembre 2003, mais son utilisation, à la différence du CIF, est soumise à l'accord de l'employeur. C'est son échec qui, dix ans plus tard, a conduit, dans l'accord interprofessionnel de 2013, à la création du Compte personnel de formation (le CPF) : désormais, les droits à la formation ne sont plus attachés à l'entreprise, mais au salarié qui les conserve en cas de changement d'entreprise. Le salarié à temps plein acquiert tous les ans le droit à un certain nombre d'heures de formation (20 heures les six premières années, 10 heures les trois années suivantes avec un plafond maximum de 150 heures). Ce droit est mutualisé et financé par une cotisation patronale (de 0,20 % de la masse salariale des entreprises de 10 salariés et plus).

La réforme récente introduit une rupture importante. Les partenaires sociaux étaient restés fidèles à une comptabilité en heures, le gouvernement a décidé de passer à une comptabilité en euros : 500 € par an avec un plafond de 5 000 € porté à 8 000 € pour les moins qualifiés. Ce basculement introduit une inégalité d'accès à la formation en fonction de son coût dont les premières victimes seront les formations industrielles, intrinsèquement plus coûteuses que les formations tertiaires. Pas sûr que les branches professionnelles consentent à mettre la main à la poche pour réduire ce handicap. Il y a là un paradoxe à discriminer les formations, qui du fait des déficits récurrents de compétences industrielles, sont les plus nécessaires si on veut soutenir concrètement le renouveau de l'industrie française. Tout se passe comme-ci, au-delà des discours, il n'était toujours pas la priorité.

Le « tout individuel » ?

Cette évolution vers un droit individuel attaché à la personne constitue pour les organisations syndicales un progrès. Celui-ci est toutefois ambigu dans la mesure où ce droit cesse de s'inscrire dans un cadre collectif de travail. Il désresponsabilise l'entreprise du parcours professionnel de ses salariés. Débarrassée de l'obligation de consacrer un minimum de dépenses à la formation professionnelle continue, l'entreprise tend à resserrer son plan de formation, d'une part sur les adaptations indispensables aux évolutions de ses métiers et, d'autre part, sur les formations liées à des promotions internes sélectives, réservées aux « personnes à potentiel » que les directions identifient comme telles. Le pire a toutefois été évité avec le rétablissement dans le projet de loi de l'obligation Aubry d'adaptation au poste de travail que le texte soumis au Conseil d'État avait supprimé. Celle-ci reste la seule dimension collective de la formation dans l'entreprise. Pour l'essentiel de la formation continue, elle n'est plus qu'une affaire individuelle.

Cette évolution consacre la victoire idéologique d'auteurs comme Pierre Cahuc, Marc Ferracci ou André Zilberberg pour qui la formation professionnelle doit être régie par une pure logique de marché (2). « Le modèle sous-jacent, écrit très justement Jacques Freyssinet, est sans

ambiguïté » (3). Il est celui de l'homo economicus parfaitement rationnel, capable, pour l'employeur, de mesurer son intérêt à former ses salariés pour répondre à ses obligations d'adaptation et d'employabilité et, pour le salarié, à se former pour assurer sa pleine employabilité et gérer son évolution professionnelle. Dans cette logique, la puissance publique doit limiter son intervention à garantir aux individus un minimum de ressources (à la fois monétaires et d'accompagnement) et à assurer la transparence du marché, objectif dévolu à la future agence publique, France compétences.

Loin de corriger le défaut majeur de la formation continue depuis quarante ans - à savoir les fortes disparités entre entreprises et le fait qu'elle bénéficie en priorité aux mieux formés -, une pure logique de marché ne peut que l'aggraver au détriment encore une fois des moins formés, du fait à la fois du faible intérêt que manifestent certaines entreprises pour la formation (voir par exemple le cas de Doux) et d'une moindre appétence pour la formation. Les dispositifs d'accompagnement n'y changeront rien dans la mesure où ils ne peuvent être mis en œuvre qu'à la demande du salarié et non lui être imposés. Dans ces conditions, l'objectif des organisations syndicales de « sécurisation des parcours professionnels » par la transférabilité des droits, qui justifie leur soutien à un droit individuel à la formation, ne peut être atteint, ou plus exactement ne le sera, que pour ceux qui disposent déjà des ressources en formation et en compétences pour être reconnus comme « personnes à potentiel » ou assurer par eux-mêmes leur évolution et mobilité professionnelle.

Ces réformes soulèvent deux questions. La première est relative au droit individuel à la formation. Les organisations syndicales qui militent depuis des années pour le développement d'un droit individuel à la formation l'ont toujours assorti d'une condition : ce droit doit s'exercer dans un cadre collectif. La question est de savoir ce que l'on entend par « cadre collectif » : un cadre législatif national et/ou un cadre de formation négocié dans l'entreprise ? Si le cadre législatif reste présent, et la mésaventure de l'obligation d'adaptation au poste de travail montre toute son importance, la formation continue n'a cessé de s'éloigner du collectif de travail qui fait la force du modèle allemand. Le fait que le législateur, quelles que soient les majorités, n'ait jamais imposé la négociation du plan de formation demeure la grande faiblesse du cadre collectif que prônent les organisations syndicales.

La seconde porte sur le contenu des formations. Centrées sur les problèmes de gouvernance et de financement, les réformes tant de l'apprentissage que de la formation continue font une impasse totale sur les contenus de formation dont auraient besoin les entreprises, et en premier lieu sur l'adaptation à la révolution des compétences impulsée par le développement du numérique et de l'intelligence artificielle. Or, écrit Eric Hazan dans une étude récente de McKinsey (4), « en dehors d'un effort ambitieux et concerté en vue de développer les compétences, nous ferons face à un excès de compétences de base et un déficit de compétences avancées ». C'est la réalisation de ce scénario, estime McKinsey, qui conduira ici l'intelligence artificielle à détruire plus d'emplois qu'elle n'en créera alors qu'ailleurs elle est susceptible d'en créer massivement.

S'en remettre aux seuls dirigeants d'entreprises, présente en France un risque majeur dans la mesure où toutes les études montrent que ceux-ci, notamment au niveau des PME, ont peu d'appétence pour le numérique et moins encore pour l'intelligence artificielle (5). Même au niveau de la simple adaptation au poste de travail, nombre de salariés, à tous les niveaux de compétences, resteront à l'écart de cette révolution et seront les victimes involontaires de ce que McKinsey appelle « une bifurcation de performances ». Ils viendront demain rejoindre la cohorte des chômeurs. Avec un tel programme libéral et ce degré d'aveuglement, le retard français en matière de développement numérique n'est pas prêt de se résorber et le haut niveau de chômage structurel de baisser. L'arrêt récent de la désindustrialisation pourrait bien ne se révéler que temporaire. Rarement l'enjeu d'un plan de formation et de développement des compétences négocié dans les entreprises n'aura été aussi évident.

Pour en savoir plus :

- 1) Péry Nicole., La formation professionnelle. [Diagnostics, défis, enjeux, Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle](#), Paris, 1999, La documentation française.
- 2) Par exemple, Cahuc P., Ferracci M., Zylberberg A., [La formation professionnelle des adultes : pour en finir avec les réformes inabouties](#), Institut Montaigne, Paris, 2011
- 3) Jacques Freyssinet, oc.
- 4) [Skill shift : automation and the future of the workforce](#), Mckinsey.com, Mai 2018, cité dans Les Echos du 24 mai 2018.
- 5) D'après Philippe Mutricy, directeur des études de Bpifrance, « 87 % des dirigeants que nous avons interrogés disent que le numérique n'est pas stratégique

Énormes inégalités de temps de travail : 48 heures/semaine et plus pour 10 à 15 % des personnes, moins de 20 heures pour 10 %

- **JEAN GADREY** 10/06/2018

Comme presque tous les autres j'ai tendance à utiliser des chiffres sur **les moyennes** de temps de travail, moyennes hebdomadaires et moyennes annuelles. Y compris parce que ce sont pratiquement les seules données qu'on trouve dans les comparaisons internationales.

C'est certes très utile de savoir par exemple (voir parmi d'autres ce billet d'octobre 2016 : « [quatre graphiques commentés sur la nécessité de la RTT](#) ») que, selon l'OCDE, la France est l'un des pays d'Europe occidentale où la durée hebdomadaire moyenne du travail est la plus élevée (mais oui !), ou encore que la durée hebdomadaire moyenne par personne active (chômeurs compris) est chez nous de... 30 heures. Tout cela peut fournir des arguments en faveur d'une politique de RTT comme l'une des armes anti-chômage.

Mais c'est trop grossier. Car il importe tout autant d'en savoir plus sur la répartition des temps de travail, entre ceux (majoritairement celles) qui travaillent très peu, souvent contre leur gré et avec des salaires de misère, et ceux/celles qui ont des semaines de travail énormes voire démentes, soit, notamment pour des cadres, parce qu'ils ou elles considèrent que leurs carrières l'exigent ou parce que les pressions de la hiérarchie sont fortes, soit, notamment pour les ouvriers et employé.e.s, parce que cela leur permet d'améliorer de faibles salaires (ou que les pressions, etc....). Une politique de RTT juste devrait non seulement diminuer la moyenne, mais aussi réduire ces inégalités, à condition d'en avoir une bonne mesure.

Or c'est le cas grâce à 1) un article pionnier de 2008 de l'économiste lillois François-Xavier Devetter « [Travailler plus de 48 heures par semaine](#) », et 2) un numéro spécial « travailler plus ! » de la « Nouvelle revue du travail » (novembre 2017) contenant notamment [un article de Simon Paye sur « les longues semaines de travail »](#) et un article d'**Amandine Barrois et François-Xavier Devetter**, « [Durées courtes, journées longues](#) ».

SELON LES SOURCES, 10 À 20 % DES PERSONNES EN EMPLOI TRAVAILLENT PLUS DE 48 HEURES PAR SEMAINE !

Je résume très brièvement quelques résultats trop peu connus de ces recherches, en invitant à consulter les articles eux-mêmes pour en savoir plus. J'ai placé en annexe de courts compléments pour éviter de mauvaises interprétations des chiffres ci-dessous. Je commence par le premier des divers constats établis par FX Devetter jusque 2005.

Proportion d'actifs en emploi déclarant des durées hebdomadaires supérieures ou égales à 48 heures

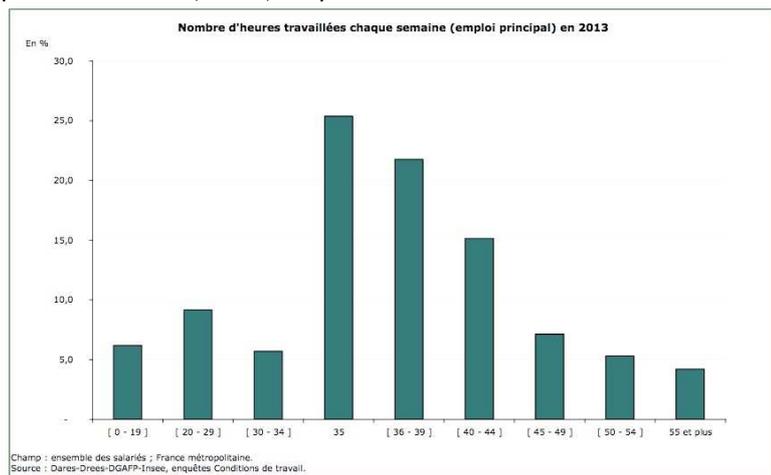
	1990	1995	2000	2005
Agriculteur	53	57	61	70
Artisan, commerçant...	53	56	59	62
Cadres	31	31	28	29
Professions intermédiaires	12	12,5	10	9
Employés	6,2	6,5	5,7	5
Ouvriers	5,5	5,5	5	4
Actifs occupés	16	16	14	15
Dont salariés	9,5	10	9	8,5

Sources : enquêtes « Emploi », INSEE. Pour les années 1990 à 2000, il s'agit des durées réellement accomplies (déclarées par les personnes enquêtées) la semaine précédant l'enquête. Pour 2005, il s'agit des durées moyennes déclarées *dans l'emploi principal* (voir la note 2 de l'article de Devetter sur certaines incertitudes des chiffres sur les très longues durées dans les déclarations enregistrées).

C'est assez impressionnant : **15 % des personnes en emploi, et 8,5 % des salarié.e.s, travaillaient plus de 48 heures en moyenne par semaine en 2005**, et cette proportion n'a pratiquement pas bougé entre 1990 et 2005 !

Passons aux constats de Simon Paye, qui vont jusque 2010, sur la base d'une autre enquête qui permet d'affiner le diagnostic, notamment en évaluant la part relative des durées chroniquement ou occasionnellement supérieures à 48 heures. Ce chercheur obtient un chiffre de **20 % de personnes en emploi, salarié ou non, effectuant des semaines de travail de plus de 48 heures, dont environ la moitié de façon récurrente**. On est en dessous des chiffres de Devetter, mais en disant que 10 % à 15 % des « actifs en emploi » travaillent très régulièrement ou en moyenne plus de 48 heures par semaine on ne doit pas se tromper sur la réalité des très longues durées chroniques. Ce que confirme ce qui suit, avec une troisième source.

Ces deux articles ne disent rien des très faibles durées, mais il est évident qu'avec le boom du temps partiel, surtout dans les services, depuis les années 1980, il y a eu une forte polarisation vers le bas de la répartition des temps, une concentration croissante d'emplois à moins de 20 heures par semaine. Selon [l'enquête Conditions de travail 2013](#) et pour les seul.e.s salarié.e.s, 9,6 % des femmes et 2,8 % des hommes travaillaient moins de 20 heures par semaine (proportion qui atteint 23 % dans les services directs aux particuliers). À l'autre bout, toujours pour les salarié.e.s, 5,8 % des femmes et 13,2 % des hommes travaillaient plus de 50 heures, soit 9,7 % pour l'ensemble des deux sexes. On est ici proche, pour les salariés, des chiffres de Devetter.



Je résume : Entre 10 % et 15 % d'actifs en emploi à plus de 48 heures, environ 10 % à moins de 20 heures. Vous avez dit « partage » ?

ANNEXE : deux compléments sur l'amplitude des journées ou semaines de travail

- 1) Il ne faut pas confondre le temps de travail effectif, seul chiffré dans ce qui précède, et « l'amplitude » des journées de travail, qui reflète mieux l'emprise du travail sur les temps de vie. Certains salariés, majoritairement certaines, ont de faibles durées du travail, par exemple 20 à 25 heures/semaine, et de longues amplitudes, pour des raisons multiples : temps de transport, coupures dans la journée et plus généralement fragmentation du temps de travail. Dans leur article de 2017, « [Durées courtes, journées longues](#) », **Amandine Barrois et François-Xavier Devetter** montrent que cela concerne souvent les emplois du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration ou des services à la personne : « On assiste ainsi à la croissance des emplois marqués par plusieurs périodes de travail tout comme au développement des situations de multi-activité qui débouchent sur des journées de travail « en plusieurs morceaux ». Exemple majeur mais non isolé : pour les aides à domicile, le temps de travail effectif moyen est de 25 heures/semaine, mais ce chiffre ne représente que 65 % de l'amplitude de la semaine de travail, laquelle est donc de 38 heures et demi, payées... 25 heures. Ces personnes gagnent en moyenne 912€ par mois (chiffre de 2013) ! On peut y voir une façon légale de contourner le SMIC.^{[1][2]} »
- ^{[1][2]} Les emplois à très faible durée hebdomadaire, disons moins de 25 heures, sont très divers et tous ceux ou celles qui les occupent ne souhaitent pas forcément travailler plus à court terme. Mais ce qui apparaît de plus en plus est la situation de personnes, souvent des femmes, qui ne peuvent pas travailler à temps plein non pas pour les raisons classiques bien connues (soins aux enfants ou aux proches, travail domestique très inégalement réparti, etc.), mais parce que dans les emplois occupés **la fragmentation du travail est telle que pour travailler effectivement 35 heures il faudrait accepter une amplitude de plus de 50 heures !**

Ces deux compléments importent quand on réfléchit à la RTT ou à un « autre partage du travail » car ce genre de politique ne se résume pas à une règle de proportionnalité (si on diminuait de 10 % le temps de travail moyen on pourrait ajouter 10 % d'emplois

en y mettant les moyens). Cela implique – entre autres choses - de réduire fortement l'écart entre le temps de travail effectif (et rémunéré) et l'amplitude des journées travail.

Président des riches?

- [Gilbert Cette Elie Cohen](#) 14 juin 2018

L'affaire est entendue : Emmanuel Macron serait bien le Président des riches. Et ce qui était stigmatisation de la part de la France insoumise a fini par s'installer dans le débat public comme une évidence relayée quotidiennement par la presse, confirmée par les tropismes de Bercy et le discours de certains marcheurs, validée par l'OFCE après l'adoption de la réforme de la taxation du capital et consacrée par les travaux du Cevipof qui montrent un déplacement vers la droite du positionnement du Président perçu par l'opinion publique. Pour que le forfait soit définitivement signé, il manquait encore la parole de fidèles qui instruisent aujourd'hui le procès en dérive droitière.

Dans une note récente publiée par le Monde, trois économistes font valoir que la stratégie présidentielle souffrirait d'un manque de clarté. En particulier, par des mesures fiscales favorables aux plus riches, elle n'afficherait pas assez sa cohérence avec l'objectif social d'une plus grande mobilité sociale et d'une « égalité des possibles pour tous ». Et cette note avance alors un ensemble de propositions de réformes très spécifiques visant à combler cette lacune, allant de la suppression des grands corps à la modulation de la durée de l'indemnisation chômage selon la situation conjoncturelle, au maintien de la taxe d'habitation (TH) sur les 20% des ménages les plus aisés, à une progressivité de la taxe foncière (TF) et à un alourdissement des droits de succession sur les très gros héritages...

Cette note, qui n'était pas destinée à être publiée, mêle le diagnostic désenchanté et les propositions de redressement, l'indignation morale et les prescriptions de politique publique, la critique d'une communication gouvernementale confisquée par la droite du Gouvernement et la dénonciation d'une stratégie politique d'ouverture à droite dans la perspective des prochaines élections. Si bien qu'à la lecture on ne sait plus si nos experts approuvent toujours la stratégie d'ensemble mais déplorent les retards et les râtés de communication ou si leurs objections sont plus fondamentales.

La réforme du marché du travail portée par les ordonnances du 22 septembre est curieusement absente du diagnostic. Mais plus globalement, à nos yeux cette note passe à côté de l'essentiel. Oui, la stratégie doit être éclaircie. Elle doit s'afficher clairement comme une politique d'offre, dont le renforcement de la mobilité sociale est une dimension sociale forte. Car comme nous l'avons montré dans notre ouvrage *Changer de modèle* (de Philippe Aghion, Gilbert Cette et Elie Cohen, éd. Odile Jacob, 2014), c'est de problèmes d'offre dont souffre essentiellement la France, qui se traduisent par une insuffisante compétitivité et un déficit de nos échanges extérieurs. C'est par une telle politique d'offre que la croissance et l'emploi pourront connaître une accélération qui permettra une sortie du chômage de masse. La réforme fiscale adoptée dans la loi de finances, qui rend forfaitaire l'impôt sur les revenus du capital, abaisse le taux d'IS et concentre l'assiette de l'ISF sur la richesse immobilière, contribue à cette politique d'offre et ne fait que rapprocher la fiscalité en France de celle des autres pays de l'OCDE, parmi lesquels les pays nordiques et scandinaves souvent donnés en exemple comme peu inégalitaires et inclusifs. Simultanément, la réforme de l'Etat est essentielle pour contribuer à la baisse de la dépense et des prélèvements publics, dont les niveaux (exprimés en pourcentage du PIB) sont, au sein des pays de l'OCDE, parmi les plus (sinon les plus) élevés.

Dans cet esprit, la réforme de la taxe d'habitation ne nous paraît pas un bon choix. Son coût annuel correspond à trois fois le budget du CNRS. La réforme indispensable de la taxe d'habitation comme celle de la taxe foncière sont celle des valeurs cadastrales. Mais plutôt que de faire disparaître la taxe d'habitation pour 80% ou la totalité des contribuables, il aurait été préférable, à nos yeux, de mobiliser cette marge de manoeuvre pour tout à la fois augmenter les dépenses de recherche et d'enseignement supérieur, et pour contribuer au désendettement public.

La France est un pays spontanément inégalitaire. Les évaluations de l'OCDE indiquent que, avant transferts et taxes, le coefficient de Gini sur les revenus y est comparable à celui observé aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, et bien supérieur à celui des pays nordiques et scandinaves. La puissante intervention de la fiscalité, sous la forme des impôts et transferts, y fait descendre le coefficient de Gini nettement au-dessous de celui des pays anglo-saxons. Il n'est pas souhaitable à nos yeux d'augmenter encore par les impôts et transferts la redistribution déjà très élevée, comparée aux autres pays. Dans cet esprit, la concentration de la taxe d'habitation sur les plus riches, même si elle est écartée pour des raisons constitutionnelles, ne se justifie pas plus qu'une progressivité de la taxe foncière. Essentiellement, ce sont les créations d'emploi induites par une politique d'offre résolue qui permettront une baisse des inégalités de revenus, et donc du coefficient de Gini concernant la répartition des revenus avant impôts et transferts.

L'autre inégalité inacceptable d'une faible mobilité sociale doit être combattue avec la plus grande détermination. La suppression des grands corps peut y contribuer, mais le volet essentiel en sera la réforme radicale de l'enseignement et de la formation. La modulation de l'indemnisation chômage selon la situation conjoncturelle nous semble quant à elle une fausse bonne idée : l'objectif recherché devrait être plus efficacement atteint par l'instauration actuellement prévue de sanctions en cas de refus d'offres valables d'emploi et de recherche insuffisante d'emploi. L'alourdissement des droits de succession sur les très gros héritages comme la disparition des grands corps nous semblent plus souhaitables.

Le président l'a affirmé d'emblée : sa politique se résume dans le triptyque Libérer, Protéger, Promouvoir. Son objectif majeur est de faire reculer le chômage structurel, améliorer l'attractivité du pays et équiper les individus pour affronter les défis de la mondialisation et de la numérisation. En même temps, il met en œuvre une politique sociale ciblée, par la hausse des minima sociaux, la baisse des charges sociales et avec le plan pauvreté à venir.

Oui, la stratégie doit être éclaircie. La politique d'offre sera le plus fort levier de réduction des inégalités et l'augmentation de la mobilité sociale appelle la réforme de l'enseignement. Des onze candidats à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron était celui dont le programme se rapprochait le plus, et de beaucoup, de ces orientations. Son échec verrait le triomphe des populistes. Si les doutes expriment une impatience et une invitation au débat au moment où on annonce des coupes mal venues dans tel ou tel dispositif de retour à l'emploi ou autre politique sociale, écoutons-les. Sans pour autant remettre en cause l'orientation globale qui nous paraît la seule à la fois européenne, progressiste et soutenable.

Macron et la transversale de l'histoire

- [Patrick Jarreau](#) 11 juin 2018

La [récente analyse de Laurent Bouvet](#) sur la politique menée depuis un an par le président Emmanuel Macron entend mettre au jour la « *philosophie politique* » qui inspire les actes et les paroles du chef de l'Etat et de ses alliés, collaborateurs et partisans. D'autres auteurs ont reconnu que l'un des traits particuliers du vainqueur de 2017 est la présence chez lui, au long de son parcours, d'une réflexion philosophique. Ainsi sa « verticale du pouvoir » peut-elle s'étayer de la transversale de l'histoire.

Cette caractéristique n'est nullement exceptionnelle dans la lignée française des hommes d'État. La Révolution a établi en France une alliance durable entre l'exercice du pouvoir et la méditation des fins de l'histoire et de ses ressorts. Napoléon Bonaparte a fixé à cet égard, pour le pire autant et plus que pour le meilleur, une norme pour tout aspirant sérieux à la conduite de l'État. Thiers, Guizot, Lamartine, Jaurès, Blum, Mendès-France, Mitterrand ont illustré que, dans ce pays, la question du pouvoir n'atteint sa véritable dimension que par son lien avec la connaissance de l'histoire et la réflexion sur celle-ci. Au vingtième siècle, c'est évidemment Charles de Gaulle qui a su se porter avec le plus d'audace et de constance à la hauteur de cette réalité - non sans erreurs et faux pas, bien sûr.

Les caractéristiques de la conquête et de l'exercice du pouvoir par le chef de l'État sont assez faciles à repérer à la lumière du précédent de 1958. Les situations de départ sont marquées par une crise politique. À gauche, le Parti socialiste est enfermé dans une impasse face à l'inévitable indépendance de l'Algérie dans un cas, face à la non moins inévitable réforme de l'État et de la protection sociale dans l'autre. La droite est divisée entre sa composante démocrate et modernisatrice, d'un côté, et la pression qu'exerce une extrême droite autoritaire et nationaliste (en 1958, cette extrême-droite pouvait imaginer de prendre le pouvoir, comme elle l'avait pu le croire avec le boulangisme, en 1889, et avec les ligues en 1934).

Le procès en illégitimité de l'extrême-gauche contre Emmanuel Macron peut aussi être comparé à celui qui suivit le « retour » au pouvoir de Charles de Gaulle, accusé d'avoir bénéficié d'un coup d'État militaire, voire de l'avoir organisé, et d'avoir profité de la crise algérienne pour installer un pouvoir « personnel », avec ses lubies, sa clique et ses godillots. Au demeurant, De Gaulle n'a tenu que dix ans, son renversement étant acquis en 1968. Dès 1963, une fois tranché – douloureusement – le différend algérien, le pouvoir gaulliste avait subi, avec la grève des mineurs, un ébranlement sérieux.

La formule de Laurent Bouvet, observant que, dans le cas de Macron, « *le piédestal* » sur lequel il s'est hissé « *n'est toujours pas devenu un socle* » dans l'adhésion des Français, pourrait donc s'appliquer, rétrospectivement, au fondateur de la Ve République. Mais celui-ci avait su utiliser une cheminée efficace pour faire circuler la chaleur entre le peuple et lui-même – cela pour reprendre en la modifiant légèrement l'image de la « *colonne d'air* » employée par Laurent Bouvet – en recourant au référendum, alternativement, sur les institutions et sur le sort de l'Algérie. La question reste posée au président actuel de lancer ce défi à ses adversaires et de se soumettre lui-même à cette épreuve pour faire passer sa réforme des institutions.

Le genre de pouvoir qu'Emmanuel Macron a entrepris de ressusciter et de réhabiliter est bien dans la tradition française des grands commis ou serviteurs de l'État, que l'on peut faire remonter à Louis XI, L'Hospital, Sully, Colbert. Cette technocratie compétente, dévouée et intègre (pour l'essentiel) irrite souvent les Français qui, non moins souvent, la jugent plus fiable que leurs élus et s'en remettent à elle. La dialectique du tribun et du fonctionnaire rythme la vie politique de ce pays depuis, disons, Étienne Marcel au XIVe siècle.

Comme Colbert jadis, Emmanuel Macron et son équipe tentent de faire accepter à la France les réalités techniques et économiques nouvelles, afin de ne pas verser dans le fossé de l'histoire et y croupir comme, par exemple, l'Espagne pendant deux cent cinquante ans. Il y a naturellement matière à discuter dans leurs choix et leurs méthodes, à s'inquiéter de la place qu'ils donnent à ce qu'il est convenu d'appeler la transition écologique, à s'impatienter de voir arriver les dispositions sociales nécessaires pour rendre la compétition vivable, à se demander si une réponse performante va pouvoir être donnée à l'arrogance américaine, à craindre qu'aucun « plan B » n'existe pour l'Europe si l'on ne trouve pas un levier pour faire bouger l'Allemagne. Mais ces sujets sont sur la table, ouverts à l'examen et à la discussion. Le temps des vaches sacrées est révolu.

Identité collective

La principale objection que soulève Laurent Bouvet contre la politique de Macron est de ne pas répondre à la question de « *l'identité commune des Français* ». Or s'il est bien un sujet sur lequel Emmanuel Macron se distingue de ses prédécesseurs par des discours insolites, parfois ardu, déconcertants, échappant souvent aux grands médias – qui se bornent à répercuter « l'émotion des réseaux sociaux » – c'est bien celui de l'identité de la France. Du discours du Louvre, au soir de son élection, à ses propos quand il a reçu Mamadou Gassama, en passant par les obsèques du colonel Beltrame, le discours aux catholiques aux Bernardins, les propos échangés pour un film de télévision, la réception du plan Borloo pour les banlieues, le président de la République ne cesse littéralement de parler de la France, de son histoire, de son destin, de ce que signifie être français, au point de mettre les adversaires et les critiques du « roman national » au bord de l'apoplexie.

On reproche au chef de l'État d'avoir parlé de « *mâles blancs* » à propos de Jean-Louis Borloo et de lui-même se penchant sur la situation des banlieues, et d'avoir nommé à son Conseil présidentiel des villes l'humoriste controversé Yassine Belattar. Mais la tâche d'un président conscient des réalités d'aujourd'hui et capable de servir à ses concitoyens autre chose que des airs de pipeau anesthésiants n'est-elle pas, après trois décennies et demie de crises des « quartiers », de prendre acte de cette division de la société et de la faire entendre dans le discours officiel? Pour que la classe ouvrière du XIXe siècle se retrouve dans la nation, il a fallu bien des évolutions de part et d'autre de ce qui était alors la division principale.

On attend d'un politique une identité projetée, désignée comme projet aux individus composant la société, et qui ne lèse pas une partie d'entre eux au bénéfice d'une autre partie. En tâtonnant, en dérangeant, parfois profond et solide, parfois superficiel et hésitant, le président de la République ne fuit certes pas cette responsabilité.

Par [Guillaume Liégard](#) | 13 juin 2018

Salauds de pauvres : la plainte de l'homme blanc présidentiel

Pour son discours au congrès de la Mutualité, Emmanuel Macron a frappé fort : « *pognon de dingue dans les minima sociaux* », « *ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres* », etc. Le mépris familier aux accents du ruissellement de la responsabilité.

Lourdement lesté par son statut amplement mérité de "président des riches", le discours d'Emmanuel Macron au congrès de la Mutualité française, ce mercredi 13 juin, avait été savamment orchestré par la pléthorique cellule communication de l'Élysée. On allait voir ce qu'on allait voir. Avec ce délicieux discours prétentieux servi en boucle depuis un an, [était donc annoncé](#) : « *Un discours stratégique sur une nouvelle manière de prévenir les grands risques sociaux comme le chômage, la maladie et la retraite. Cette vision, au fur et à mesure des réformes sectorielles, a un peu perdu de sa visibilité.* » Car n'oublions pas, là où tant de tâcherons ne proposent que des mesurette forcément coûteuses, le président descendu de l'Olympe livre une pensée complexe et élaborée.

Ce discours ne serait donc pas un « *tournant social* » mais un « *approfondissement* » qui « *veut prendre les inégalités à la racine pour les résoudre* ». Disons-le franchement, le discours présidentiel a bien été à la hauteur de ce qui avait été préalablement annoncé sur au moins un point : il n'y a effectivement aucun tournant social. Rien, zéro.

La théorie contredite par la pratique

Si on ne peut qu'approuver une approche qui consiste à ne pas simplement se contenter du volet curatif en développant aussi la prévention, il est totalement contredit par les politiques publiques à l'œuvre. Ne prenons en exemple qu'un seul cas de figure celui de la médecine scolaire,

ou tout du moins ce qu'il en reste. En Seine-Saint-Denis, 17 des 49 postes de médecins scolaires n'étaient pas pourvus il y a peu. Pour se faire une idée plus précise du désastre, à Bobigny, préfecture du département, il n'y aurait ainsi plus « *qu'un demi-poste pour 29 écoles, 4 collèges et 3 lycées* », bref autant dire que pour la prévention, ça ne va pas être simple. La médecine du travail est de même sans cesse affaiblie, en particulier dans la fonction publique.

À défaut de pensée visionnaire, profonde et stratégique, intéressons-nous tout de même à l'idéologie présidentielle, à vrai dire, il faudrait plutôt parler de son dogmatisme libéral voire libertarien. Dans une vidéo saisissante ([ici par exemple](#)) du Président, on entendra notamment : « *Il faut prévenir la pauvreté et responsabiliser les gens pour qu'ils sortent de la pauvreté* ». Car bien sûr s'il y a de la pauvreté, c'est parce que les gens sont irresponsables, il s'y complaise voyez vous mon bon monsieur. Des assistés, Jupiter vous le dit : « *On met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens sont quand même pauvres* », « *ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres* ». Cette dernière phrase est en soi tout un poème.

Une maladie nommée "pauvreté"

Car voilà un concept fort intéressant que ce "tomber pauvre". On devient donc pauvre comme on tombe amoureux, malade. C'est comme ça, mélange de faute à pas de chance, d'accidents de la vie et de comportements inadéquats. La responsabilité de dizaines d'années de politique de déréglementation en tout genre ? Vous n'y pensez pas. La concurrence extrêmement libre et totalement faussée qui a généré des déserts industriels sur des pans entiers du territoire ? Évidemment rien à voir. Les politiques de réductions des coûts qui ont asphyxié les villes petites et moyennes ? Vous délirez. Au fond, on "tombe pauvre" comme on "meurt de froid". Dans un cas, c'est la faute du froid, méchant va, et non en raison de la misère dans l'autre, c'est la faute du pauvre, gavé aux allocations.

Il est vrai qu'une autre approche pointerait les responsabilités de Macron Emmanuel, lui qui, successivement a été [rapporteur de la mission Attali](#), ministre de l'Économie, secrétaire général adjoint de l'Élysée, et désormais président de la République. Autant dire un crime de lèse-majesté.

Il y a peu, ce président arrogant déclarait lors de la remise du plan Borloo sur les banlieues : « *Que deux mâles blancs ne vivent pas dans ces quartiers s'échangent l'un rapport, l'autre disant "on m'a remis un plan"... Ce n'est pas vrai. Cela ne marche plus comme ça* ». Le procédé était un peu curieux puisque c'est le président de la République lui-même qui avait demandé ce rapport, mais prenons le au mot. Inapte à parler des quartiers populaires, il n'est pas sûr non plus qu'un président issu du monde de la finance et qui s'est composé un gouvernement d'assujettis à l'ISF soit qualifié en quoi que ce soit pour régler la pauvreté dans ce pays. « *Cela ne marche plus comme ça* ».